

École nationale de police du Québec

**ANNUAIRE
2005-2006**

PROGRAMMES DE FORMATION AUTOCHTONE

PRODUCTION

École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

Téléphone
(819) 293-8631, poste 6302

Télécopieur
(819) 293-2493

Site Web
www.enpq.qc.ca

Courriel
Nathalie Lesage : nlesage@enpq.qc.ca

ISBN 2-550-45913-X
© École nationale de police du Québec, 2005-2006

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisées par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

17 janvier 2006

TABLE DES MATIÈRES

Présentation de l'École	vii
Campus	viii
Admission et inscription	ix
Tarifification pour l'exercice 2005-2006	x
Pondération des activités	x
Éléments de présentation	xi
Régime des études de l'École nationale de police du Québec	xii
Règles de vie	xiii

LES PROGRAMMES DE FORMATION INITIALE

<i>Continuum de la formation policière autochtone</i>	3
<i>Continuum de la formation du constable spécial</i>	4
Patrouille-gendarmerie	
<i>Programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie</i>	5
Constable spécial	
<i>Programme de formation de constable spécial</i>	7
Enquête	
<i>Programme de formation initiale en enquête policière</i>	9
Analyse criminologique en enquête policière	10
Droit pénal appliqué à l'enquête policière	10
Éléments d'éthique appliquée	11
Activité d'intégration sur les méthodes et techniques d'enquête policière	11

LES PROGRAMMES DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Patrouille-gendarmerie

Activités du patrouilleur

Actualisation des connaissances du patrouilleur	15
Code de la sécurité routière	15
Alco-Sensor IV DWF – L'utilisateur	16
Alcotest® 7410 GLC – L'utilisateur	16
Inspection systématique du système d'échappement d'une motocyclette	17

Enquête de collision

Techniques d'enquête de collision	18
-----------------------------------	----

LES PROGRAMMES DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL (SUITE)

Patrouille spécialisée

Lois et règlements relatifs à la sécurité nautique	19
Loi sur les véhicules hors route	19
Patrouille à vélo	20
Patrouille à motoneige	20
Patrouille à motoquad	21
Patrouille en bateau – Niveau 1	21

Appareils de mesure du taux d'alcool

Technicien qualifié en alcootest – Intoxilyzer® 5000 C	22
Technicien qualifié en alcootest – Alco-Sensor IV – RBT IV	22
Intoxilyzer® 5000 C – Notions spécifiques	23
Alco-Sensor IV – RBT IV – Notions spécifiques	23
Alco-Sensor IV DWF – Le technicien en étalonnage	24
Alcotest® 7410 GLC – Le technicien en étalonnage	24
Technicien qualifié en alcootest – Intoxilyzer® 5000 C – Requalification (test)	25
Technicien qualifié en alcootest – Alco-Sensor IV – RBT IV – Requalification (test)	25

Cinémomètres

Cinémomètre Doppler – L'opérateur	26
Cinémomètre laser – L'opérateur	26
Cinémomètre Doppler – L'opérateur – Requalification	27
Cinémomètre laser – L'opérateur – Requalification	27
Cinémomètre laser – Notions spécifiques	28

Intervention tactique

Armes spécialisées

Carabine 223 « Remington »	29
Fusil « Arwen »	29
Fusil de calibre 12 – Munitions particulières	30
Pistolet électrique « Taser »	30

Contrôle de foule

Chef de peloton	31
-----------------	----

Équipe d'endiguement

Membre d'une équipe d'endiguement	32
-----------------------------------	----

Équipe de perquisition et d'arrestation à risque

Membre d'une équipe de perquisition et d'arrestation à risque	33
---------------------------------------------------------------	----

Enquête

Autres activités de formation

Processus d'enquête policière de base	34
Actualisation des connaissances juridiques	34
Enquête à la suite d'un incendie	35
Enquête sur des crimes à caractère sexuel et sur l'abus physique et le décès de jeunes enfants	35
Enquête policière en matière de drogues et autres substances	36

LES PROGRAMMES DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL (SUITE)

Activités de formation (suite)

Enquête sur le crime économique	36
Enquête sur les produits de la criminalité	37
Policier judiciaire	37

LA FORMATION DES FORMATEURS

Formation en pédagogie

Animateur	41
Animation d'une activité de formation	42
Pratiques éducatives et accompagnement des apprentissages	42

Formation technique

Appareils de mesure du taux d'alcool

Alco-Sensor IV DWF – Le moniteur	43
Alco-Sensor IV DWF – Le moniteur – Requalification	43
Alcotest® 7410 GLC – Le moniteur	44
Alcotest® 7410 GLC – Le moniteur – Requalification	44

Cinémomètres

Cinémomètre Doppler – Le moniteur	45
Cinémomètre Doppler – Le moniteur – Requalification	45
Cinémomètre laser – Le moniteur	46
Cinémomètre laser – Le moniteur – Requalification	46

Emploi de la force – Intervention physique

Intervention physique – Le moniteur	47
Intervention physique – Le moniteur – Requalification	47
Communication tactique – Le moniteur	48

Emploi de la force – Tir

Tir au pistolet – Le moniteur	49
Tir au pistolet – Le moniteur – Requalification	49
Tir au revolver – Le moniteur	50
Tir au revolver – Le moniteur – Requalification	50
Transition revolver/pistolet – Le moniteur	51

LE CENTRE D'APPRÉCIATION DU PERSONNEL DE LA POLICE

Centre d'appréciation du personnel de la police

Sélection du personnel policier 1 – Concepts et applications – Appréciation par simulation	55
Sélection du personnel policier 2 – Principes et méthodes – Entrevue structurée	55

Index alphabétique	57
Index par numéro de cours	59
Formulaires d'admission et d'inscription	61
Liste des tarifs	65

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE

L'École nationale de police du Québec (ci-après appelée l'« École ») est une personne morale, mandataire du gouvernement du Québec. L'École est substituée à l'Institut de police du Québec depuis le 1^{er} septembre 2000. [En vertu de la *Loi sur la police* (L.R.Q., c. P-13.1)].

L'École est au cœur d'un continuum de formation dont font également partie les établissements collégiaux, les universités québécoises et les corps de police. L'objectif de ces partenariats est de bénéficier de l'expertise particulière de chacun dans des domaines ciblés, et de rendre les formations disponibles partout sur le territoire du Québec, à travers le réseau constitué par les corps de police et les établissements d'enseignement.

L'École est reconnue pour offrir une formation policière de haut niveau. Ses partenariats, ses stratégies de formation axées sur le développement des compétences dans un contexte de simulation et un personnel hautement qualifié oeuvrant au sein d'équipes multidisciplinaires contribuent à la renommée de l'École.

MISSION

L'École a pour mission, en tant que lieu privilégié de réflexion et d'intégration des activités relatives à la formation policière, d'assurer la pertinence, la qualité et la cohérence de cette dernière.

À ce titre, l'École a l'exclusivité de la formation initiale du personnel policier permettant d'accéder aux trois domaines de la pratique policière, à savoir :

- 1° la patrouille-gendarmerie;
- 2° l'enquête policière;
- 3° la gestion policière.

L'École offre aussi des activités de perfectionnement professionnel et des activités de perfectionnement de service destinées à répondre aux besoins des différents corps de police.

L'École a également le mandat d'effectuer ou de faire effectuer des recherches et des études. En ce sens, elle a créé le Centre d'intégration et de diffusion de la recherche en activités policières (CIDRAP) en 2001. Ses activités visent à répondre aux besoins en matière de recherche appliquée et fondamentale exprimés par l'ensemble des corps de police du Québec, de diffuser à l'enseignement la

matière accumulée en recherche de pointe et de faire de l'École un lieu d'enseignement et de recherche de calibre international, susceptible d'être reconnu comme un lieu d'avant-garde.

L'École peut également homologuer des activités de formation professionnelle conçues à l'extérieur de ses cadres, susceptibles d'être intégrées dans ses programmes ou de bénéficier de son agrément.

Elle conseille, en matière de formation professionnelle, les corps de police et les associations représentatives de leurs membres. Elle favorise la concertation et la collaboration des diverses institutions offrant de la formation policière et tient le ministre de la Sécurité publique informé à cet égard.

Enfin, l'École encourage, facilite et planifie les échanges d'expertise avec l'extérieur du Québec et, en particulier, favorise la contribution de spécialistes québécois à des missions d'échange international en matière de formation policière.

FORMATION POLICIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

L'École offre des programmes d'études à la clientèle policière des Premières Nations du Québec afin de lui assurer un cheminement de carrière professionnel et dynamique. Les programmes offerts touchent la formation initiale en patrouille-gendarmerie, l'enquête policière, la gestion policière (certificat universitaire) ainsi que la formation de constables spéciaux.

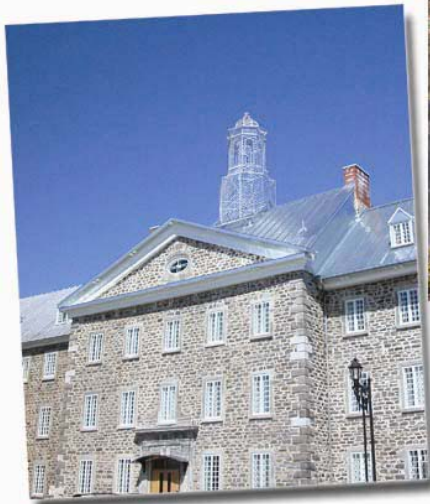
Elle offre également des cours de perfectionnement professionnel et de service dans les domaines de l'emploi de la force, de la patrouille-gendarmerie, de la sécurité routière, de la gestion et de l'enquête. Ces cours sont offerts en français et en anglais, à l'École ou en déconcentration.

CAMPUS

D'importants travaux de restauration, d'agrandissement et de modernisation ont laissé place à des installations modernes. Situé à Nicolet, au cœur du territoire de la clientèle qu'elle dessert, le campus de l'École, dont la superficie est de 85 000 mètres carrés, comprend : un complexe sportif (incluant un gymnase double, un bassin d'entraînement intérieur de 25 mètres et une salle d'entraînement dotée d'équipements complets et modernes), 2 amphithéâtres multimédias totalisant 383 places, un complexe de tir (incluant 2 salles de tir, dont une de 18 pas de tir et une autre de 9 pas de tir, 2 simulateurs de tir, 2 salles de classe, une armurerie et une salle d'entreposage pour les cibles et les balles), 35 salles de cours avec équipement audiovisuel permanent, 24 plateaux de simulations dont 16 dans des pavillons de simulations, 2 postes de police école, 8 salles d'observation et 8 salles d'interrogatoire.

L'École possède également un circuit routier de 1,65 kilomètre, composé de routes, de rues avec intersections, de grandes surfaces de manœuvres et de dérapages, et aménagé avec des panneaux et des feux de circulation. Il est utilisé pour la formation des aspirants policiers, le perfectionnement professionnel et la formation sur mesure en matière de conduite de véhicules en situations d'urgence, de poursuites policières, de techniques d'immobilisation provoquée et de contrôles routiers.

Enfin, l'École dispose d'un service d'hôtellerie incluant l'hébergement, la cafétéria et les réceptions protocolaires. Elle compte 216 lits dans des dortoirs destinés aux aspirants policiers (entre 2 et 6 occupants par dortoir) ainsi que 230 chambres, privées ou doubles, avec salle de bains incluant la télévision par câble, le téléphone et l'accès Internet.



ADMISSION ET INSCRIPTION

Le Registrariat de l'École a la **responsabilité exclusive** de recevoir et de coordonner les demandes d'admission et d'inscription aux programmes et activités, et ce, autant pour les cours développés conjointement avec les universités que pour ceux relevant exclusivement de l'École.

Activités recevant une sanction universitaire

Ce symbole indique la reconnaissance universitaire d'un cours 

Admission et inscription

La procédure d'admission et d'inscription aux programmes universitaires diffère de celle qui prévaut pour les cours de perfectionnement professionnel.

L'admission à un programme qui reçoit une sanction universitaire est une opération distincte de l'inscription à un cours. Avant de s'inscrire à un cours recevant une sanction universitaire, il faut d'abord être admis au programme. Le candidat qui désire s'inscrire à l'un de ces programmes doit satisfaire aux exigences d'admission de l'université partenaire. Il soumet sa candidature à l'École à l'aide du formulaire *Admission et inscription*. Ce formulaire doit être accompagné d'un chèque certifié ou mandat-poste au montant de 30 \$ pour l'étude du dossier. Ce montant est non remboursable. Des copies du formulaire sont disponibles au Registrariat de l'École. À chaque session, l'École informe les étudiants inscrits dans ces programmes des cours offerts dans l'ensemble de la province, et reçoit les demandes d'inscription.

L'inscription à un cours doit être reçue au moins trois semaines avant le début du cours sinon celui-ci risque d'être annulé par l'université partenaire.

Autorisation d'études hors établissement

L'entente a pour but de permettre à un étudiant inscrit dans un établissement universitaire (dit université d'attache) de suivre un cours offert par une autre université (dit université d'accueil).

L'université d'attache est l'institution qui émet l'attestation de fin d'études universitaires.

L'autorisation d'études hors établissement est utilisée pour plusieurs cours des programmes de formation initiale en enquête policière et en gestion policière, à l'exception des cours offerts par l'UQTR (université d'attache) et des activités d'intégration.

Dans le cas des cours offerts par entente d'autorisation d'études hors établissement, le candidat doit s'inscrire par Internet, à l'adresse électronique suivante : (www.uqtr.ca/Etudiant) sous la rubrique « Autorisation d'études hors établissement ».

Frais de scolarité

Pour le cheminement accéléré du programme de formation initiale en enquête policière, la totalité des frais de scolarité sont payables à l'École. Pour les autres cours de niveau universitaire qui sont offerts par le personnel de l'École, les frais sont payables à l'École qui se charge de rembourser les frais universitaires. Enfin, pour les autres cours universitaires, les frais d'inscription sont payables à l'université qui offre le cours.

Régime pédagogique

La responsabilité académique ainsi que les règles qui régissent le régime pédagogique des programmes universitaires relèvent de l'université partenaire.

Activités relevant exclusivement de l'École

Admission et inscription

Seul un corps de police ou une organisation reconnue par l'École peut inscrire un candidat à un cours de perfectionnement professionnel.

La direction du corps de police doit s'assurer que le candidat répond aux conditions préalables ou aux exigences de chacun des cours en consultant la rubrique correspondante dans le présent annuaire.

L'organisation doit faire parvenir le formulaire d'inscription dûment rempli au plus tard 45 jours avant le début du cours prévu au calendrier. Le formulaire d'inscription présenté à la fin de cet annuaire peut être reproduit. Une réservation de places peut aussi être effectuée en communiquant avec le Registrariat.

Les frais d'inscription à un cours sont de 35 \$ pour l'année scolaire 2005-2006.

TARIFICATION POUR L'EXERCICE 2005-2006

La tarification pour l'exercice 2005-2006 repose sur les principes suivants :

Programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

Selon le règlement sur les frais de scolarité de L'École nationale de police du Québec, les frais de scolarité exigibles d'un étudiant autochtone sont de 14 098 \$: Par conséquent, le coût total de cette formation de 15 semaines est le suivant :

- ◆ Frais d'inscription : 35 \$
 - ◆ Frais de scolarité : 14 098 \$
 - ◆ Frais d'hébergement : 6 136 \$
- Total : 20 269 \$**

Programme de formation de constable spécial

Les frais de cette formation de 12 semaines sont répartis comme suit :

- ◆ Frais d'inscription : 35 \$
 - ◆ Frais de scolarité : 8 920 \$
 - ◆ Frais d'hébergement : 4 897 \$
- Total : 13 852 \$**

Perfectionnement professionnel

Vous trouverez une liste de prix en annexe sur plusieurs des cours offerts en perfectionnement professionnel et diffusés ici, à l'École. Les frais pourraient cependant être ajustés si le nombre minimum prévu d'étudiants n'est pas atteint. Si le cours a lieu en déconcentration, les prix devront être ajustés afin de tenir compte des frais de déplacement des instructeurs et de toutes autres dépenses reliées.

Hébergement

Depuis le 1^{er} juillet 2005, les frais d'hébergement journaliers, incluant 3 repas, sont de 76 \$ (taxes en sus).

À l'exception d'une personne résidant à moins de 60 km de l'École, l'étudiant qui prend part à une activité de formation de plus d'une journée est tenu d'y résider.

Un étudiant qui souhaite annuler sa demande d'hébergement doit aviser le Registrariat de l'École 12 h avant le jour ouvrable précédant la tenue de son cours.

PONDÉRATION DES ACTIVITÉS

Afin de répondre à la demande des corps de police, l'École présente la pondération associée à chacun des cours qui ne reçoivent pas de sanction universitaire.

Cette pondération précise dans l'ordre : le nombre d'heures en classe, le nombre d'heures prévues pour les travaux et exercices obligatoires et le nombre d'heures estimées pour les exercices suggérés, la lecture et l'étude personnelles.

Cours

Ensemble d'activités d'enseignement et d'apprentissage permettant l'atteinte d'objectifs de formation précis et pouvant ainsi contribuer à la composition d'un ou de plusieurs programmes; il peut prendre diverses formes : leçons magistrales, travaux pratiques, séminaires, stages, recherches, travaux personnels ou autres.

Charge de travail d'un cours

La charge de travail d'un cours est évaluée de la façon suivante :

- période de classe
- travaux et exercices obligatoires
- exercices suggérés, lecture et étude

Période de classe

Période pendant laquelle les activités prévues au plan de cours se déroulent sous la supervision d'un

instructeur dans le lieu de diffusion et selon l'horaire établi par l'École.

Travaux et exercices obligatoires

Période consacrée à la production d'un document, à l'expérimentation d'une technique, à la préparation d'une présentation, à une lecture obligatoire, ou autres. Les travaux et exercices sont effectués en dehors des périodes de classe, selon l'horaire prévu, ou à la convenance du participant, sous réserve de les produire selon l'échéance fixée. Les travaux et exercices obligatoires sont essentiels à la réussite du cours.

Exercices suggérés, lecture et étude

Période facultative consacrée à l'intégration des connaissances ou habiletés selon l'intérêt et la disponibilité du participant.

ÉLÉMENTS DE PRÉSENTATION

Pondération : Le premier chiffre représente le nombre d'heures de cours. Le deuxième représente le total des heures pour les travaux obligatoires pour ce cours. Le troisième est un estimé des heures pour l'étude personnelle.

Code de la sécurité routière SER-1006 40-4-2

Durée du cours : 5 jours/40 heures

Objectif

Permettre au participant de mettre à jour ses connaissances en matière de sécurité routière.

Préalable

- Être agent de la paix.

Contenu

Introduction au Code de la sécurité routière – Interprétation et application – Immatriculation et permis de conduire – Véhicules et équipements – Signalisation routière et règles de circulation – Transport routier – Aspect juridique – Pouvoirs et devoirs d'un agent de la paix.

RÉGIME DES ÉTUDES DE L'ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

Les cours de l'École poursuivent des objectifs précis dont l'atteinte est systématiquement vérifiée par des évaluations théoriques et pratiques.

Notation

Selon le *Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec*, l'École évalue les apprentissages liés à un programme ou à une activité de formation professionnelle auquel l'étudiant est inscrit, au moyen d'exams théoriques, de travaux, de mises en situation, de simulations ou démonstrations. Les résultats d'une évaluation d'un apprentissage sont établis par cote, de « A+ » à « E »; la note de passage est établie à « D ».

Demande de révision de notes

Un étudiant peut demander que soit révisé, dans les 20 jours de l'émission de son relevé de notes, un résultat qui lui est attribué, y compris l'inscription de tout commentaire apparaissant à son relevé de notes. L'étudiant désirant formuler une demande de révision de notes doit remplir le formulaire *Demande de révision de notes* disponible au Registrariat et acquitter les frais prescrits.

Formation d'appoint et reprise

Dans certains cas, l'École peut offrir une formation d'appoint préalable à une reprise.

Sanction des études

L'École délivre à chaque étudiant inscrit à une activité de formation, un relevé de notes qui fait état des résultats de l'évaluation de ses apprentissages.

L'École délivre un diplôme à l'étudiant qui a complété avec succès un programme.

Vous pouvez consulter le *Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec* sur le site Internet de l'École au www.enpq.qc.ca.

RÈGLES DE VIE

À l'École, le policier côtoie les aspirants policiers du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie ainsi que les apprentis constables spéciaux. Ces derniers doivent se comporter conformément aux valeurs fondamentales suivantes : le respect, l'intégrité, la discipline, l'esprit d'équipe et le sens des responsabilités. Pour ces étudiants, le policier en exercice est un modèle. Il importe donc qu'il adopte une attitude polie et courtoise durant son séjour à l'École.

Arrivée à l'École

L'étudiant qui loge à l'École peut se présenter la veille du cours, entre 20 h et 23 h, ou la journée même avant l'heure prévue du début de l'activité de formation. À son arrivée, l'étudiant doit se présenter au bureau d'accueil afin de recevoir sa **carte d'accès**. Il doit porter celle-ci en tout temps car elle lui sert de pièce d'identité pour circuler librement sur le site de l'École.

Tenue vestimentaire

À moins que les besoins de formation ne l'exigent, la tenue de ville ou l'uniforme est de rigueur sur le site de l'École, de 7 h à 16 h 30, du lundi au vendredi. **Cette tenue vestimentaire est aussi exigée pour les cours universitaires qui sont offerts à l'École.**

Les hommes en tenue de ville doivent porter une chemise et une cravate ou un chandail polo et un veston. Les femmes doivent porter soit une robe ou un tailleur avec une jupe ou un pantalon et une blouse ou un chandail.

Durant la saison estivale, de la mi-mai à la mi-septembre, tous les étudiants en uniforme peuvent porter la chemise à manches courtes sans cravate. Les étudiants en tenue de ville peuvent porter la chemise à manches courtes sans cravate.

Horaire de la formation

En règle générale, la formation est offerte entre 8 h et 22 h, sur une période de 9 heures consécutives, incluant 1 heure de repas. L'horaire précis des travaux et exercices obligatoires est établi au début du cours.

Cafétéria

Les heures d'ouverture de la cafétéria sont les suivantes :

Déjeuner : 6 h 45 à 8 h (les aspirants policiers ont priorité de 6 h 45 à 7 h)

Dîner : 11 h 30 à 13 h

Souper : 16 h 45 à 18 h

Toute nourriture (même les fruits) doit être consommée à la cafétéria. La tenue de ville ou l'uniforme est de rigueur à la cafétéria en tout temps.

Port et remisage de l'arme de service

Les policiers qui hébergent à l'École doivent se conformer aux dispositions de la *Loi sur les armes à feu* (L.C. 1995, c. 39) et aux directives et politiques en vigueur à l'École.

Loi sur le tabac

En vertu de la *Loi sur le tabac* (L.R.Q., c. T-0.01), il est interdit de fumer à l'intérieur de l'École. Toutefois, un fumoir situé au sous-sol de l'aile C est disponible.

Salon Pierre-Caron

Le Salon Pierre-Caron (MESS) est le seul endroit où il est permis de consommer des boissons alcoolisées à l'École, à moins d'une autorisation spéciale de la direction. La direction vous demande de coopérer avec les aspirants policiers de garde, de respecter le dernier appel et de quitter le Salon Pierre-Caron au plus tard à 23 h.

Couvre-feu

Le couvre-feu pour les aspirants policiers est à 22 h 30. Par conséquent, l'utilisation de tout appareil bruyant est interdite entre 22 h 30 et 6 h.

**LES PROGRAMMES
DE FORMATION INITIALE**

Continuum de la formation policière autochtone

CHEMINEMENT DE L'ASPIRANT POLICIER

Programme de techniques policières

- **Diplôme d'études collégiales** (3 ans)
ou
- **Attestation d'études collégiales** (34 semaines)

Promesse d'embauche

Procédure d'admission de l'École

Formation initiale en patrouille-gendarmerie (15 semaines)

Diplôme ENPQ
(et Permis d'exercice
Loi sur la police,
art. 115, 4^e par.)

Embauche

DÉVELOPPEMENT DE LA CARRIÈRE DU POLICIER

Formation initiale (universitaire)

- **Programme court de premier cycle en enquête** (18 crédits)
- **Certificat en gestion des organisations (gestion policière)** (30 crédits)

Perfectionnement professionnel ou formation sur mesure

- **École nationale de police** (Répertoire 2005-2006)

Continuum de la formation du constable spécial

CHEMINEMENT DU CONSTABLE SPÉCIAL

Promesse
d'embauche

Procédure
d'admission
de l'École

Programme de formation
du constable spécial
(12 semaines)

*Diplôme ENPQ
du programme
de constable spécial*

*Droit d'exercer
exclusivement dans
sa communauté*

*Acte de nomination du
ministre de la Sécurité publique*

Embauche

DÉVELOPPEMENT DE LA CARRIÈRE DU POLICIER

Perfectionnement professionnel
ou formation sur mesure

- *École nationale de police
(Répertoire 2005-2006,
à l'exception des cours réservés
exclusivement aux policiers)*

Programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

Le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie, d'une durée minimale de 434 heures, a été conçu de façon à permettre l'acquisition des compétences jugées essentielles au travail du policier-patrouilleur lors de son entrée en fonction au sein d'un corps de police. En plus d'être une exigence pour l'accessibilité à la fonction de policier-patrouilleur, la formation initiale en patrouille-gendarmerie est préalable à la formation initiale en enquête policière et en gestion policière.

Le contenu du programme est ajusté constamment en fonction des modifications législatives, des nouvelles pratiques policières, ainsi que des recommandations émises par les coroners ou autres.

Approche pédagogique :

Le programme est entièrement conçu selon l'approche expérientielle. Les activités d'apprentissage virtuelles sont au cœur du programme. En effet, pas moins de 85 % des heures sont consacrées à des apprentissages techniques et simulations dans le but d'assurer la plus grande rétention possible.

Actualisation des connaissances :

Environ 40 heures sont consacrées à la révision des connaissances apprises au collège ainsi qu'au survol d'éléments des nouvelles criminalités. Mentionnons les notions d'enquête, les interventions en cas de capacités affaiblies, les interventions en matière de violence conjugale et celles auprès de personnes souffrant de problèmes de santé mentale, la pornographie infantile, les gangs de rues et autres.

Apprentissages techniques :

L'intervention physique, la conduite, l'intervention à haut risque et le tir constituent les principaux apprentissages techniques du programme. L'intervention physique tient compte des techniques les plus récentes et des armes intermédiaires à l'usage des policiers. La conduite automobile a été enrichie et le nouveau circuit routier permet la pratique des techniques et manœuvres particulières. Enfin, les simulateurs de tir offrent la possibilité de mettre en application les notions du tableau de l'emploi de la force ainsi que des différentes armes à l'aide de scénarios qui se déroulent en temps réel.

Activités du patrouilleur :

Afin de simuler le mieux possible la réalité policière, l'École s'est dotée d'un poste de police école destiné à la clientèle autochtone. Il permet aux aspirants policiers d'y effectuer les tâches qu'ils devront accomplir une fois intégrés au sein d'un corps de police. Ce poste école est comparable à un poste de police d'une cinquantaine de policiers avec tout le personnel requis. Les aspirants policiers y sont engagés pour toute la période de leur formation par le directeur du poste de police école. Des policiers d'expérience agissent comme « coachs » auprès des aspirants policiers. Pendant les activités, leurs fonctions s'apparentent à celles des superviseurs de relève.

Les activités du patrouilleur occupent une place prépondérante au sein du programme, avec près de la moitié du temps de formation qui leur est consacré. Les activités de patrouille font appel à des comédiens de façon à recréer le plus fidèlement possible le contexte et la diversité des interventions policières.

Importance de l'éthique :

Au-delà du *Code de déontologie* et du *Code de discipline*, les aspirants policiers sont formés en accord avec les valeurs fondamentales de l'École, à savoir : le respect, l'intégrité, la discipline, l'esprit d'équipe et le sens des responsabilités. À différents moments dans sa formation, l'aspirant policier est amené à réfléchir sur ses valeurs personnelles en rapport avec les valeurs professionnelles, afin d'apprendre à analyser et à considérer les différentes facettes d'une situation et ainsi améliorer son jugement lors des interventions et des prises de décision.

Conditions d'admission :

- Être citoyen canadien.
- Avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le ministre de l'Éducation ou une attestation d'études collégiales en techniques policières délivré par un collège d'enseignement générale et professionnel.
- Détenir une promesse d'embauche de la communauté autochtone qui parraine l'aspirant policier.
- Être titulaire d'un permis de conduire permanent autorisant la conduite d'un véhicule d'urgence.
- Ne pas avoir été reconnu coupable, en quelque lieu que ce soit, d'un acte ou d'une omission que le Code criminel (Lois révisées du Canada (1985), chapitre C-46) décrit comme une infraction, ni d'une des infractions visées à l'article 183 de ce Code, créées par l'une des lois qui y sont énumérées.
- Avoir réussi un examen médical dans les 9 mois précédant le début de la formation à l'École. Cet examen est effectué par un médecin désigné par l'École.
- Avoir réussi le test d'aptitudes physiques dans les 3 mois précédant le début de sa formation à l'École.

Documents requis à l'admission :

- Une promesse d'embauche (résolution du conseil de bande).
- Une copie certifiée conforme du bulletin d'études collégiales indiquant la sanction des études obtenues.
- Un certificat de naissance ou de citoyenneté canadienne ou de statut autochtone.
- Un certificat médical attestant que le candidat répond aux critères du programme (se référer au guide d'admission de l'aspirant policier).
- Une copie du permis de conduire.
- Formulaire d'inscription dûment rempli et signé par le candidat et le directeur ou chef de police.
- Confirmation écrite résultant de l'enquête de caractère.

Programme de formation de constable spécial

Le programme de formation de constable spécial est d'une durée de 12 semaines. À la fin du programme, le candidat pourra intervenir adéquatement auprès de la population desservie par le corps de police. Il sera en mesure d'appliquer les différentes lois provinciales et fédérales tout en utilisant correctement les techniques d'intervention appropriées. Il sera un agent de la paix dans les limites définies dans son acte de nomination.

En mai 2001, l'École nationale de police du Québec a tenu une analyse de situation de travail sur les constables spéciaux. Les résultats de cette analyse ont servi de guide à la réforme du Programme de formation de constable spécial.

Le constable spécial effectue des tâches similaires au travail du policier, mais il ne peut travailler qu'en milieu autochtone.

Apprentissages techniques :

L'intervention physique, la conduite et le tir constituent les principaux apprentissages techniques du programme. L'intervention physique tient compte des techniques les plus récentes et des armes intermédiaires à l'usage des policiers. Le nouveau circuit routier permet la pratique des techniques et manœuvres particulières. Enfin, les simulateurs de tir offrent la possibilité de mettre en application les notions du tableau de l'emploi de la force ainsi que des différentes armes à l'aide de scénarios qui se déroulent en temps réel.

Activités du patrouilleur :

Afin de simuler la réalité policière, l'École s'est dotée d'un poste de police école. Il permet aux candidats d'y effectuer les tâches qu'ils devront accomplir une fois embauchés au sein d'un corps de police. Des policiers retraités et des policiers en prêt de service à l'École agissent comme « coachs » auprès des

candidats, leurs fonctions s'apparentant à celles des superviseurs de relève.

Importance de l'éthique :

Au-delà du *Code de déontologie* et du *Code de discipline*, les candidats sont formés en accord avec les valeurs fondamentales de l'École, à savoir : le respect, l'intégrité, la discipline, l'esprit d'équipe et le sens des responsabilités. À différents moments dans sa formation, le candidat est amené à réfléchir sur ses valeurs personnelles en rapport avec les valeurs professionnelles, afin d'apprendre à analyser et à considérer les différentes facettes d'une situation et ainsi améliorer son jugement lors des interventions et des prises de décision.

Conditions d'admission :

- Être citoyen canadien.
- Être de bonnes mœurs.
- Ne pas avoir été reconnu coupable, en quelque lieu que ce soit, d'un acte ou d'une omission que le Code criminel (Lois révisées du Canada (1985), chapitre C-46) décrit comme une infraction, ni d'une des infractions visées à l'article 183 de ce Code, créées par l'une des lois qui y sont énumérées.
- Être inscrit par une organisation policière autochtone.

Documents requis à l'admission :

- Un certificat de naissance ou de citoyenneté canadienne ou de statut autochtone.
- Un certificat médical récent (moins de 9 mois).
- Un permis de conduire valide, classe 4A ou classe 5.
- Formulaire d'inscription dûment rempli et signé par le candidat et le directeur ou chef de police.
- Confirmation écrite résultant de l'enquête de caractère.

Programme de formation initiale en enquête policière

L'École a l'exclusivité de la formation initiale du personnel policier permettant d'accéder aux pratiques en enquête policière. Ce programme reçoit la sanction universitaire sous la forme du **Programme court de premier cycle en enquête (0599)** de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Ce programme a la particularité d'être conçu en partenariat avec différentes universités. L'Université Laval offre en exclusivité le cours *Droit pénal appliqué à l'enquête policière*. Il en est de même pour l'Université de Montréal avec le cours *Analyse criminologique en enquête policière*, et pour l'Université de Sherbrooke avec le cours *Éléments d'éthique appliquée*. Enfin, l'*Activité d'intégration sur les méthodes et techniques d'enquête policière* est offerte par l'École sous la supervision de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Description

Le *Programme de formation initiale en enquête policière* s'adresse aux policiers qui désirent devenir enquêteurs ou qui sont actuellement en fonction sans toutefois avoir suivi la formation requise. Ce programme permet à l'étudiant d'acquérir les compétences de base pour effectuer des enquêtes criminelles.

Objectif

Ce programme permet à l'étudiant qui désire devenir enquêteur de développer les compétences nécessaires pour intervenir efficacement dans l'ensemble des situations dans le cadre de son travail. Le programme lui permettra d'acquérir des compétences en matière de droit pénal, d'analyse de la criminalité, de planification et d'organisation du travail, de résolution de problèmes, d'éthique, de déontologie, et sur les méthodes d'enquête policière en général.

Préalables

- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques policières ou l'équivalent, ou être âgé d'au moins vingt et un an, ou posséder une expérience jugée pertinente.
- Être policier.
- Être recommandé par l'École nationale de police du Québec.

IMPORTANT

Le formulaire d'admission et d'inscription de l'ENPQ/UQTR du *Programme de formation initiale en enquête policière* doit être envoyé au Registrariat de l'École.

Les procédures d'admission et d'inscription sont décrites à la section *Admission et inscription* (page ix).

Le Registrariat de l'École fournit l'encadrement nécessaire à l'étudiant pour son inscription aux cours universitaires.

Cours obligatoires

Ce programme comprend dix-huit crédits répartis comme suit :

1. Analyse criminologique en enquête policière (3 cr.).....GSP2600Z*
2. Droit pénal appliqué à l'enquête policière (3 cr.).....DRT-22036*
3. Éléments d'éthique appliquée (3 cr.).....ETA-100*
4. Activité d'intégration sur les méthodes et techniques d'enquête policière (9 cr.).....CRI-1001

* **L'inscription à ce cours doit préalablement faire l'objet d'une autorisation d'études hors établissement.**

Règlement pédagogique particulier

À compter de l'année scolaire 2006-2007, les cours *Analyse criminologique en enquête policière*, *Droit pénal appliqué à l'enquête policière* et *Éléments d'éthique appliquée* seront exigés préalablement à l'*Activité d'intégration sur les méthodes et techniques d'enquête policière* (CRI-1001).

Frais de scolarité payables à l'UQTR

GSP2600Z	221,52 \$
DRT-22036	221,52 \$
ETA-100	221,52 \$

Note : Ces coûts ne tiennent pas compte des frais afférents ou inhérents au matériel pédagogique de l'étudiant (notes de cours, livres, etc.). **De plus, l'UQTR se réserve le droit de les modifier sans préavis.**

Frais payables à l'ENPQ pour le cours CRI-1001

Frais de scolarité (incluant l'inscription au cours et matériel pédagogique)	765 \$
Hébergement (chambre et repas : 76 \$ par jour)	1 900 \$
Total	2 665 \$

Analyse criminologique en enquête policière GSP2600Z



Durée du cours :	45 heures
Nombre de places :	30
Nombre de crédits :	3

Objectif

Ce cours vise à fournir les outils conceptuels et méthodologiques nécessaires à l'élaboration d'une étude opérationnelle de problèmes spécifiques de criminalité dont le but est de proposer des solutions et des scénarios les plus appropriés et durables possibles.

Contenu

Analyse d'une problématique de criminalité pour y réagir de façon appropriée – Les tendances théoriques contemporaines en matière de criminalité – Les possibilités et les limites de diverses méthodes d'analyse – Le diagnostic en fonction des tendances de la criminalité – Les impacts des choix de diagnostics sur les pratiques d'enquête policière subséquentes – L'utilité des résultats de l'analyse en fonction d'un cadre de référence.

Droit pénal appliqué à l'enquête policière DRT-22036



Durée du cours :	45 heures
Nombre de places :	30
Nombre de crédits :	3

Objectif

Ce cours a pour objectif d'amener l'étudiant à développer un ensemble de capacités, de ressources et de connaissances qui lui permettra d'appliquer différentes techniques d'enquête policière dans le respect des lois et des garanties constitutionnelles.

Contenu

Les objectifs et les principes généraux du droit pénal (la notion, les composantes, la qualification et la classification de l'infraction) – Les méthodes d'enquête permettant d'obtenir des informations incriminantes et les exigences constitutionnelles concernant la perquisition, la fouille, la saisie et l'inspection – Le mandat de perquisition (la définition, les différents types de mandat, la préparation d'une dénonciation en vue d'obtenir un mandat de perquisition et son exécution) – L'application des règles juridiques entourant la saisie, la garde des pièces à conviction et la chaîne de possession – Les exigences légales entourant l'arrestation d'un suspect et la prise de la déclaration statutaire – Le témoignage de l'enquêteur devant la cour (préparation et témoignage) – Les conséquences juridiques d'une intervention policière non conforme aux lois et aux garanties constitutionnelles.

Équivalence

Université de Montréal – Cours de *Droit pénal général*.



Éléments d'éthique appliquée ETA-100

Durée du cours :	45 heures
Nombre de places :	30
Nombre de crédits :	3

Objectif

Identifier les éléments principaux des lexiques de base de l'éthique et initier le policier aux outils conceptuels ou pratiques nécessaires aux décisions éthiques responsables en milieu professionnel.

Sur la base de situations problématiques en éthique, puisées dans l'expérience professionnelle ou personnelle des étudiants, nous dégageons des outils de la réflexion éthique, des méthodes d'analyse de situation et de prise de décision. Chaque étudiant est ensuite accompagné dans la rédaction d'une analyse plus approfondie en vue d'une décision plus lucide et responsable sur un des cas qu'il a apportés.

Contenu

Les outils de la réflexion éthique – Les méthodes d'analyse de situation – Le processus de décision relié à des problématiques d'éthique.

Activité d'intégration sur les méthodes et techniques d'enquête policière CRI-1001



Durée du cours :	150 heures
Nombre de places :	24
Nombre de crédits :	9

Objectif

Axé essentiellement sur la dimension appliquée du travail de l'enquêteur, ce cours vise à permettre à l'étudiant de développer un ensemble de capacités, d'habiletés, de connaissances et d'attitudes pour effectuer adéquatement une enquête policière selon les seuils de performance requis à l'entrée en fonction.

Reposant sur un modèle de formation pratique et dynamique, le cours met tout en œuvre pour recréer les conditions et les activités habituelles d'un enquêteur. L'étudiant est donc amené à jouer un rôle actif dans le développement de ses compétences. Il mobilise et intègre l'ensemble des acquis en menant à bien des dossiers complets d'enquête. Il assiste également à des séminaires de formation et des sessions thématiques où il développe des habiletés et des connaissances qui couvrent divers domaines d'expertise essentiels au travail de l'enquêteur.

Préalables

- *Droit pénal appliqué à l'enquête policière* (DRT-22036).
- À compter de l'année scolaire 2006-2007, les cours *Analyse criminologique en enquête policière*, *Droit pénal appliqué à l'enquête policière* et *Éléments d'éthique appliquée* seront exigés préalablement à l'*Activité d'intégration sur les méthodes et techniques d'enquête policière* (CRI-1001).

Contenu

La gestion des dossiers d'enquête – La scène de crime – Les services spécialisés – L'entrevue – La rédaction de rapports – La prise de notes – L'interrogatoire – La planification et la préparation d'une perquisition – Les informateurs – Les banques de données informatisées et la validation de l'information – Le témoignage à la cour – Le crime organisé – Les stupéfiants – Le crime économique – Les armes à feu – Le vol de véhicules routiers – Le renseignement criminel.

**LES PROGRAMMES DE
PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL**

**Actualisation des connaissances du
patrouilleur
PAG-1003
70-4-0**

Durée du cours : 10 jours/70 heures

Objectif

Permettre à l'étudiant de développer et d'adopter des comportements et des attitudes spécifiques pour intervenir adéquatement dans le cadre de ses fonctions.

Préalable

- Être agent de la paix.

Contenu

Police professionnelle de type communautaire – Communication tactique – Aspect juridique – Intervention physique et tactique – Intervention auprès d'une personne souffrant de problèmes de santé mentale – Intervention auprès d'un véhicule dont les occupants représentent un danger – Notions de base lors d'interventions à haut risque – Risques biologiques.

**Code de la sécurité routière
SER-1006
40-4-2**

Durée du cours : 5 jours/40 heures

Objectif

Permettre à l'étudiant de mettre à jour ses connaissances en matière de sécurité routière.

Préalable

- Être agent de la paix.

Contenu

Introduction au « Code de la sécurité routière » – Interprétation et application – Immatriculation et permis de conduire – Véhicules et équipements – Signalisation routière et règles de circulation – Transport routier – Aspect juridique – Pouvoirs et devoirs d'un agent de la paix.

Alco-Sensor IV DWF – L'utilisateur
SER-0007
4-0-0

Durée du cours : 0,5 jour/4 heures

Objectif

Permettre l'acquisition de connaissances et d'attitudes ainsi que l'apprentissage de gestes professionnels permettant à l'agent de la paix d'utiliser adéquatement l'appareil de détection.

Préalable

- Être agent de la paix ou un aspirant policier inscrit au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie.

Contenu

Caractéristiques générales – Description de l'aspect extérieur – Description du fonctionnement interne – Mises en garde – Unité d'alimentation – Protocole d'opération – Pouvoirs et devoirs – Témoignage à la cour – Formulaires.

Alcotest® 7410 GLC – L'utilisateur
SER-0004
4-0-0

Durée du cours : 0,5 jour/4 heures

Objectif

Permettre l'acquisition de connaissances et d'attitudes ainsi que l'apprentissage de gestes professionnels permettant à l'agent de la paix d'utiliser adéquatement l'appareil de détection.

Préalable

- Être agent de la paix.

Contenu

Caractéristiques générales – Description de l'aspect extérieur – Description du fonctionnement interne – Mises en garde – Unité d'alimentation – Protocole d'opération – Pannes, causes, remèdes – Pouvoirs et devoirs – Témoignage à la cour – Formulaires.

Inspection systématique du système d'échappement d'une motocyclette SER-1033 8-0-0

Durée du cours : 1 jour/8 heures

Objectif

Faciliter les interventions relatives à la problématique des systèmes d'échappement modifiés des motocyclettes.

Préalable

- Être agent de la paix.

Contenu

Aspect juridique – Identification et caractéristiques générales d'une motocyclette – Normes et aspect extérieur et intérieur du système d'échappement d'une motocyclette – Protocole de vérification (étapes de l'inspection visuelle et manuelle) – Rapport d'infraction – Guide d'application.

Techniques d'enquête de collision

SER-1039

80-4-2

Durée du cours : 10 jours/80 heures

Objectif

Permettre à l'étudiant de développer les habiletés professionnelles relatives à l'utilisation des techniques d'enquête de collision dont le normographe, la photographie, le marquage des mesures et la réalisation d'un croquis.

Préalable

- Être agent de la paix.

Contenu

Révision du cours d'enquête de collision (cours de base) – Structure d'intervention, philosophie et rôle – Carnet de notes – Entrevue et interrogatoire - Chaîne d'événements – Utilisation du normographe et de l'arithmographe – Croquis et mesures – Examen de la scène et du véhicule – Mises en situation – Aspect juridique et témoignage devant les tribunaux – Plan d'intervention et rapport d'enquête.

**Lois et règlements relatifs à la
sécurité nautique
SER-1032
28-0-0**

Durée du cours : 4 jours/28 heures

Objectif

Permettre à l'étudiant de s'approprier les lois et règlements associés à la patrouille en bateau.

Préalable

- Être agent de la paix.

Contenu

Reconnaître et appliquer les pouvoirs et devoirs selon le champ de compétence permis par la loi – Reconnaître et appliquer les éléments contenus dans la pratique policière du ministère de la Sécurité publique – Utiliser les documents légaux – Connaître et appliquer les « Lois et règlements relatifs à la sécurité nautique » – Connaître les règles relatives aux utilisateurs d'embarcation de plaisance – Rédiger les formulaires.

**Loi sur les véhicules hors route
SER-1020
8-0-0**

Durée du cours : 1 jour/8 heures

Objectif

Permettre à l'étudiant de s'approprier les différents éléments de la *Loi sur les véhicules hors route* et des règlements connexes.

Préalable

- Être agent de la paix.

Contenu

Reconnaître et appliquer les pouvoirs et devoirs selon son champ de compétence permis par la loi – Utiliser les documents légaux – Connaître et appliquer la « Loi sur les véhicules hors route » et les règlements connexes – Connaître les règles de circulation – Connaître les règles relatives aux utilisateurs – Rédiger les formulaires.

Patrouille à vélo
PAG-1005
21-0-0

Durée du cours : 3 jours/24 heures

Objectif

Permettre à l'étudiant d'acquérir les connaissances et les habiletés lui permettant d'utiliser efficacement le vélo comme moyen de patrouille, le jour et la nuit¹.

Préalables

- Être agent de la paix.
- Être en bonne condition physique.

Particularité

L'étudiant doit fournir son vélo.

Contenu

Équipements et habillement nécessaires pour la patrouille à vélo – Notions d'ajustement – Techniques de patrouille (interception de piétons, de vélos, d'automobiles) – Parcours sur piste – Parcours aérobiques – Parcours hors route – Poursuites et manœuvres défensives – Exercices pratiques.

¹ Ce cours est diffusé de 16 h à 24 h.

Patrouille à motoneige
SER-1021
24-0-1

Durée du cours : 3 jours/24 heures

Objectif

Permettre à l'étudiant de patrouiller efficacement à motoneige et développer des comportements et des habiletés particulières pour intervenir adéquatement dans le cadre de ses fonctions.

Préalables

- Être agent de la paix.
- *Loi sur les véhicules hors route* (SER-1020).
- Être en bonne condition physique.

Particularité

L'étudiant doit fournir sa motoneige.

Contenu

Préparer sa patrouille – Vérification du matériel, des équipements et de la motoneige – Effectuer des manœuvres de conduite de base de façon sécuritaire – Procéder au dépannage d'une motoneige – Procéder à un contrôle de sentier – Intercepter un motoneigiste de façon sécuritaire – Procéder à une opération radar.

Patrouille à motoquad
SER-1019
24-0-1

Durée du cours : 3 jours/24 heures

Objectif

Permettre à l'étudiant de patrouiller efficacement à motoquad et développer des comportements et des habiletés particulières pour intervenir adéquatement dans le cadre de ses fonctions.

Préalables

- Être agent de la paix.
- *Loi sur les véhicules hors route* (SER-1020).
- Être en bonne condition physique.

Particularité

L'étudiant doit fournir sa motoquad.

Contenu

Préparer sa patrouille – Vérification du matériel, des équipements et de la motoquad – Effectuer des manœuvres de conduite de base de façon sécuritaire – Procéder au dépannage d'une motoquad – Procéder à un contrôle de sentier – Interceptor un motoquadiste de façon sécuritaire.

Patrouille en bateau – Niveau 1
SER-1031
24-2-2

Durée du cours : 3 jours/24 heures

Objectif

Permettre à l'étudiant qui effectue de la patrouille nautique de développer des comportements et des habiletés particulières pour intervenir adéquatement dans le cadre de ses fonctions.

Préalables

- Être agent de la paix.
- *Lois et règlements relatifs à la sécurité nautique* (SER-1032).
- Être en bonne condition physique.
- Savoir nager.

Particularité

L'étudiant doit fournir son embarcation ou prendre entente avec un autre corps de police, puisque cette formation requiert un bateau pour 2 étudiants.

**Technicien qualifié en alcootest
Intoxilyzer® 5000 C
SER-1009
40-3-3**

Durée du cours : 5 jours/40 heures

Objectif

Permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances juridiques et développer des techniques professionnelles lors de l'utilisation de cet alcootest.

Préalable

- Être agent de la paix.

Particularité

L'étudiant ne sera formé que sur l'appareil Intoxilyzer® 5000 C. Il sera désigné comme technicien qualifié en alcootest sur cet appareil et recevra une carte de qualification valide pour une période de cinq ans.

Contenu

Principe d'analyse de l'appareil Intoxilyzer® – Lois physiques – Pharmacologie de l'alcool – Physiologie de l'alcool – Fonctionnement de l'appareil Intoxilyzer® 5000C – Équipement utilisé – Guide de rédaction des formulaires – Aspect juridique et préparation pour le témoignage à la cour – Séances de tests de consommation sur des sujets.

**Technicien qualifié en alcootest
Alco-Sensor IV- RBT IV
SER-1007
40-3-3**

Durée du cours : 5 jours/40 heures

Objectif

Permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances juridiques et développer des techniques professionnelles lors de l'utilisation de cet alcootest.

Préalable

- Être agent de la paix.

Particularité

L'étudiant ne sera formé que sur l'appareil Alco-Sensor IV – RBT IV. Il sera désigné comme technicien qualifié sur cet appareil et recevra une carte de qualification valide pour une période de cinq ans.

Contenu

Caractéristiques générales et description de l'aspect extérieur de l'alcootest – Lois physiques – Pharmacologie et physiologie de l'alcool – Fonctionnement interne et principe d'analyse – Mesure du résultat – Description et fonctionnement de l'imprimante – Équipement utilisé – Protocole d'utilisation de l'alcootest – Guide de rédaction des formulaires – Aspect juridique et préparation pour le témoignage à la cour – Séances de tests de consommation sur des sujets.

**Intoxilyzer® 5000 C – Notions
spécifiques
SER-2012
32-2-3**

Durée du cours : 4 jours/32 heures

Objectif

Permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances juridiques et développer des techniques professionnelles lors de l'utilisation de cet alcootest.

Préalables

- Être technicien qualifié en alcootest.
- *Technicien qualifié en alcootest – Breathalyzer® 900 et 900A (SER-1008) ou Alco-Sensor IV – RBT IV (SER-1007).*

Particularité

L'étudiant sera désigné comme technicien qualifié en alcootest sur cet appareil et recevra une carte de qualification valide pour une période de cinq ans.

Contenu

Rappel des phénomènes physiologiques et des lois physiques – Principes de fonctionnement – Fonctionnement de l'Intoxilyzer® 5000 C – Description des composantes internes – Opération de l'Intoxilyzer® 5000 C – Prélèvement de l'échantillon d'air alvéolaire – Spécificités de l'Intoxilyzer® 5000 C – Défectuosités et messages d'erreur – Formulaires.

**Alco-Sensor IV – RBT IV – Notions
spécifiques
SER-2024
32-3-2**

Durée du cours : 4 jours/32 heures

Objectif

Permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances juridiques et développer des techniques professionnelles lors de l'utilisation de cet alcootest.

Préalables

- Être technicien qualifié en alcootest.
- *Technicien qualifié en alcootest – Breathalyzer® 900 et 900A (SER-1008) ou Technicien qualifié en alcootest – Intoxilyzer® 5000C (SER-1009).*

Particularité

L'étudiant ayant satisfait aux exigences de ce cours recevra une carte de qualification valide pour une période de cinq ans.

Contenu

Rappel des notions : lois physiques, pharmacologie et physiologie de l'alcool – Caractéristiques générales et description de l'aspect extérieur de l'alcootest – Fonctionnement interne et principes d'analyse – Mesure du résultat – Description et fonctionnement des équipements utilisés – Protocole d'utilisation – Guide de rédaction des formulaires – Aspect juridique et préparation pour le témoignage à la cour.

**Alco-Sensor IV DWF –
Le technicien en étalonnage
SER-0006
3-0-0**

Durée du cours : 0,5 jour/3 heures

Objectif

Permettre l'acquisition de connaissances et d'attitudes ainsi que l'apprentissage de gestes professionnels permettant à l'agent de la paix de s'assurer que l'appareil de détection est en parfait état de fonctionnement.

Préalable

- Être agent de la paix.
- Être technicien qualifié en alcootest.
- Avoir suivi le cours *Alco-Sensor IV DWF – L'utilisateur*.

Contenu

Normes d'entretien, d'utilisation et de formation de l'appareil de détection d'alcool approuvé Alco-Sensor IV DWF – Étalonnage de l'Alco-Sensor IV DWF – Vérification et renouvellement du certificat d'utilisation de l'appareil – Témoignage à la cour – Formulaires.

**Alcotest® 7410 GLC –
Le technicien en étalonnage
SER-0005
3-0-0**

Durée du cours : 0,5 jour/3 heures

Objectif

Permettre l'acquisition de connaissances et d'attitudes ainsi que l'apprentissage de gestes professionnels permettant à l'agent de la paix de s'assurer que l'appareil de détection est en parfait état de fonctionnement.

Préalable

- Être agent de la paix.
- Être technicien qualifié en alcootest.
- Avoir suivi le cours *Alcotest® 7410 GLC – L'utilisateur*.

Contenu

Normes d'entretien, d'utilisation et de formation de l'appareil de détection d'alcool approuvé Alcotest® 7410 GLC – Étalonnage de l'Alcotest® 7410 GLC – Vérification et renouvellement du certificat d'utilisation de l'appareil – Témoignage à la cour – Formulaires.

**Technicien qualifié en alcootest
Intoxilyzer® 5000 C
Requalification (test)
SER-2014**

Durée du test : 1 heure

Objectif

Permettre à l'étudiant d'assurer le maintien et l'enrichissement de ses habiletés techniques en se requalifiant comme technicien qualifié pour l'alcootest, Intoxilyzer® 5000 C.

Préalables

• *Technicien qualifié en alcootest – Intoxilyzer® 5000 C (SER-1009);*

ou

• *Intoxilyzer® 5000 C – Notions spécifiques (SER-2012).*

Particularité

L'étudiant est soumis à un test pratique de requalification. La réussite de ce test permet la requalification du technicien qualifié en alcootest pour les cinq prochaines années.

Cette requalification est obligatoire et respecte les dispositions contenues dans la *Politique à l'égard de la désignation des techniciens qualifiés en alcootest* édictée par le ministère de la Sécurité publique.

Contenu

Évaluation des connaissances pratiques – Rappel des principes d'analyse et de fonctionnement de l'alcootest – Protocole d'utilisation – Vérification des équipements utilisés – Rédaction des formulaires – Aspect juridique.

**Technicien qualifié en alcootest
Alco-Sensor IV- RBT IV
Requalification (test)
SER-2026**

Durée du test : 1 heure

Objectif

Permettre l'étudiant d'assurer le maintien et l'enrichissement de ses habiletés techniques en se requalifiant comme technicien qualifié pour l'alcootest Alco-Sensor IV-RBT IV.

Préalable

• *Technicien qualifié en alcootest Alco-Sensor IV-RBT IV (SER-1007).*

ou

• *Alco-Sensor IV-RBT IV – Notions spécifiques (SER-2009) (SER-2024).*

Particularité

L'étudiant est soumis à un test pratique de requalification. La réussite de ce test permet la requalification du technicien qualifié en alcootest pour les cinq prochaines années.

Cette requalification est obligatoire et respecte les dispositions contenues dans la *Politique à l'égard de la désignation des techniciens qualifiés en alcootest* édictée par le ministère de la Sécurité publique.

Contenu

Évaluation des connaissances pratiques – Rappel des principes d'analyse et de fonctionnement de l'alcootest – Protocole d'utilisation – Vérification des équipements utilisés – Rédaction des formulaires – Aspect juridique – Procédure d'étalonnage.

Cinémomètre Doppler – L'opérateur SER-1005 40-3-2

Durée du cours : 5 jours/40 heures

Objectif

Permettre à l'opérateur d'utiliser, selon les normes établies, ce type d'appareil dans le cadre de ses fonctions.

Préalable

- Être agent de la paix.

Particularité

L'étudiant ayant satisfait aux exigences du cours recevra une carte de qualification valide pour une période de cinq ans.

Contenu

Infraction de vitesse et application de la loi – Principes de base – Considérations légales – Rédaction du constat d'infraction et des formulaires – Démonstration – Témoignage à la cour dans le cadre d'un tribunal-école – Directives de l'École nationale de police du Québec et du corps de police – Exercices pratiques.

Cinémomètre laser – L'opérateur SER-1010 40-3-2

Durée du cours : 5 jours/40 heures

Objectif

Permettre à l'opérateur d'utiliser, selon les normes établies, ce type d'appareil dans le cadre de ses fonctions.

Préalable

- Être agent de la paix.

Particularité

L'étudiant ayant satisfait aux exigences du cours recevra une carte de qualification valide pour une période de cinq ans.

Contenu

Infractions de vitesse et application de la loi – Notions générales – Principes de base – Vérification et utilisation de l'appareil – Considérations juridiques et opérationnelles – Présentation des appareils – Exercices supervisés – Témoignage à la cour – Tribunal-école – Directives de l'École nationale de police du Québec et du corps de police.

**Cinémomètre Doppler – L'opérateur -
Requalification
SER-1012
8-0-0**

Durée du cours : 1 jour/8 heures

Objectif

Permettre à l'opérateur d'utiliser, selon les normes établies, ce type d'appareil dans le cadre de ses fonctions.

Préalable

- Avoir réussi le cours *Cinémomètre Doppler – L'opérateur*.
- Avoir tenu à jour ses connaissances en ce qui concerne l'utilisation du cinémomètre Doppler.

Particularité

Ce cours, diffusé par un moniteur reconnu par l'ENPQ, permet la requalification de l'opérateur pour les cinq prochaines années.

Contenu

Vérification des rapports d'activités de l'opérateur – Révision des principes de base du cinémomètre – Considérations légales – Jurisprudence – Témoignage à la cour – Évaluation pratique.

**Cinémomètre laser – L'opérateur -
Requalification
SER-1011
8-0-0**

Durée du cours : 1 jour/8 heures

Objectif

Permettre à l'opérateur d'utiliser, selon les normes établies, ce type d'appareil dans le cadre de ses fonctions.

Préalable

- Avoir réussi le cours *Cinémomètre laser – L'opérateur*.
- Avoir tenu à jour ses connaissances sur l'utilisation du cinémomètre laser.

Particularité

Ce cours, diffusé par un moniteur reconnu par l'ENPQ, permet la requalification de l'opérateur pour les cinq prochaines années.

Contenu

Vérification des rapports d'activités de l'opérateur – Révision des principes de base du cinémomètre – Considérations légales – Jurisprudence – Témoignage à la cour – Évaluation pratique.

Cinémomètre laser – Notions spécifiques SER-2011 24-1-2

Durée du cours : 3 jours/24 heures

Objectif

Permettre à l'opérateur d'utiliser, selon les normes établies, ce type d'appareil dans le cadre de ses fonctions.

Préalables

- Être agent de la paix.
- *Cinémomètre Doppler* (SER-1005) ou *Cinémomètre Doppler – Requalification* (SER-1012).

Particularité

L'étudiant ayant satisfait aux exigences du cours recevra une carte de qualification valide pour une période de cinq ans.

Contenu

Infractions de vitesse et application de la loi – Notions générales – Principes de base – Vérification et utilisation de l'appareil – Considérations juridiques et opérationnelles – Présentation des appareils – Exercices supervisés – Témoignage à la cour – Tribunal-école – Directives de l'École nationale de police du Québec et du corps de police.

Carabine 223 « Remington » FOR-1026 24-0-0

Durée du cours : 3 jours/24 heures

Objectif

Permettre à l'étudiant d'utiliser professionnellement la carabine 223 de marque Remington comme arme de périmètre dans le cadre du travail de l'équipe d'endigement ou d'un groupe d'intervention.

Préalables

- Être agent de la paix.
- Avoir été sélectionné pour faire partie d'une équipe d'endigement ou d'un groupe d'intervention.

Contenu

Principes fondamentaux de tir avec la carabine 223 de marque « Remington » – Balistique – Tir de combat – Carabine, mécanismes et fonctionnement – Manipulation efficace et sécuritaire – Entretien, entreposage et transport – Utilisation judicieuse d'une arme de périmètre.

*Les frais d'inscription de 35 \$ s'appliquent une seule fois pour l'ensemble des cours préalables au cours *Membre d'une équipe d'endigement* (FOR-3004).

Fusil « Arwen » FOR-1031 8-0-0

Durée du cours : 1 jour/8 heures

Objectif

Permettre à l'étudiant d'utiliser professionnellement le fusil de marque Arwen comme arme intermédiaire d'impact dans le cadre du travail de l'équipe d'endigement ou d'un groupe d'intervention.

Préalables

- Être agent de la paix.
- Avoir été sélectionné pour faire partie d'une équipe d'endigement ou d'un groupe d'intervention.

Contenu

Principes fondamentaux de tir au fusil de marque Arwen – Balistique – Tir de combat – Fusil, mécanismes et fonctionnement – Manipulation efficace et sécuritaire – Entretien, entreposage et transport – Utilisation judicieuse d'une arme intermédiaire d'impact – Connaissance des munitions particulières aux armes intermédiaires d'impact.

*Les frais d'inscription de 35 \$ s'appliquent une seule fois pour l'ensemble des cours préalables au cours *Membre d'une équipe d'endigement* (FOR-3004).

**Fusil de calibre 12 – Munitions
particulières
FOR-1030
8-0-0**

Durée du cours : 1 jour/8 heures

Objectif

Permettre à l'étudiant d'utiliser professionnellement le fusil de calibre 12 comme arme intermédiaire d'impact dans le cadre du travail de l'équipe d'endigement ou d'un groupe d'intervention.

Préalables

- Être agent de la paix.
- Avoir été sélectionné pour faire partie d'une équipe d'endigement ou d'un groupe d'intervention.
- *Maniement du fusil de calibre 12 (FOR-1013).*

Contenu

Principes fondamentaux de tir au fusil de calibre 12 – Balistique – Tir de combat – Fusil, mécanismes et fonctionnement – Manipulation efficace et sécuritaire – Entretien, entreposage et transport – Utilisation judicieuse d'une arme intermédiaire d'impact – Connaissance des munitions particulières des armes intermédiaires d'impact.

*Les frais d'inscription de 35 \$ s'appliquent une seule fois pour l'ensemble des cours préalables au cours *Membre d'une équipe d'endigement* (FOR-3004).

**Pistolet électrique « Taser »
FOR-1025
8-0-0**

Durée du cours : 1 jour/8 heures

Objectif

Permettre à l'étudiant d'utiliser professionnellement le pistolet électrique de marque Taser comme arme intermédiaire dans le cadre du travail de l'équipe d'endigement ou d'un groupe d'intervention.

Préalables

- Être agent de la paix.
- Avoir été sélectionné pour faire partie d'une équipe d'endigement ou d'un groupe d'intervention.

Contenu

Principes fondamentaux de l'utilisation du pistolet électrique de marque Taser – Balistique – Manipulation efficace et sécuritaire – Entretien, entreposage et transport – Utilisation judicieuse d'une arme intermédiaire – Connaissance des réactions d'une personne subissant un choc électrique.

*Les frais d'inscription de 35 \$ s'appliquent une seule fois pour l'ensemble des cours préalables au cours *Membre d'une équipe d'endigement* (FOR-3004).

Chef de peloton
FOR-1034
35-0-0

Durée du cours : 5 jours/35 heures

Objectif

Permettre à l'étudiant d'acquérir les connaissances et développer les habiletés professionnelles qui lui permettront d'agir comme chef de peloton et de commander ses troupes dans la réalisation d'une tâche commune se rapportant au contrôle de foule.

Préalable

- Être agent de la paix.

Contenu

Rôle et tâche du chef de peloton – Maîtrise des différents commandements aux déplacements d'un groupe de policiers – Psychologie d'une foule – Pouvoirs et devoirs se rapportant au contrôle d'une foule – Mécanique d'une intervention physique – Poste de commandement.

Membre d'une équipe d'endiguement FOR-3004 80-4-4

Durée du cours : 10 jours/80 heures

Objectif

Permettre à l'étudiant de développer des comportements professionnels comme membre d'une équipe d'endiguement et d'intégrer dans les interventions à risque, les techniques et les notions pratiques en utilisant des armes de point, intermédiaires et d'impact.

Préalables

- Être agent de la paix.
- Avoir été sélectionné pour faire partie d'une équipe d'endiguement ou d'un groupe d'intervention.
- Présenter un certificat médical ou une déclaration de bonne santé.
- Réussir le test TAP-ENPQ.
- *Pistolet électrique « Taser » (FOR-1025), Carabine 223 « Remington » (FOR-1026), Fusil « Arwen » (FOR-1031), Bâton droit télescopique (FOR-1018) et Aérosol capsique – Le patrouilleur (FOR-1008), expérimentation obligatoire.*

Contenu

Principes fondamentaux d'une intervention en équipe – Gestion du stress – Intégration des habiletés reliées à l'utilisation des armes intermédiaires et d'impact – Communication tactique – Choix judicieux des armes et des munitions à utiliser dans différents environnements.

Membre d'une équipe de perquisition et d'arrestation à risque FOR-1033 40-0-0

Durée du cours : 5 jours/40 heures

Objectifs

Permettre à l'étudiant d'appliquer les principes tactiques et les techniques spécifiques à une stratégie d'intervention policière lors de perquisitions ou d'arrestations à risque.

Préalables

- Avoir été sélectionné pour faire partie d'une équipe de perquisition et d'arrestation à risque.

Contenu

Cadre de référence régissant l'emploi de la force – Planification de perquisition – Technique d'approche d'un édifice – Technique d'investissement d'une pièce – Technique de déplacement tactique – Technique contact/couvreur – Technique de contrôle d'une personne – Application des principes tactiques – Technique d'interception d'un véhicule – Technique d'interception d'un piéton – Revue des principes de communication tactique.

Processus d'enquête policière de base ENQ-1003 105-10-10

Durée du cours : 15 jours/105 heures

Objectif

Recueillir, à l'aide d'informateurs et de banques informatisées, l'information nécessaire à la poursuite d'une enquête criminelle. Utiliser l'information recueillie de façon à faire progresser son enquête. Planifier son travail en fonction du nombre et de l'importance des enquêtes à effectuer. Préparer un dossier d'enquête et de le présenter à la cour. Effectuer son enquête en utilisant l'approche stratégique en résolution de problèmes. Accomplir ses actions en relation avec les lois, les pouvoirs et les devoirs du policier. Effectuer des entrevues et des interrogatoires. Saisir et protéger des éléments de preuve trouvés sur la scène d'un crime ou dans un autre endroit relié à l'enquête. Utiliser les services spécialisés auxquels l'enquêteur a accès. Planifier et effectuer une perquisition. Effectuer des enquêtes de base dans des domaines spécialisée tels que le vol de véhicules, le crime économique et les stupéfiants.

Préalable

- Être constable spécial.
- Actualisation des connaissances juridiques (ENQ-1011)

Contenu

Planification d'une ou de plusieurs enquêtes – Gestion de l'information – Les informateurs – Préparation d'un dossier d'enquête – Accomplissement d'actions en relation avec une loi, un pouvoir ou un devoir – Entrevues de témoins ou de victimes et interrogatoires de suspects – Protection de la scène de crime et expertise liés aux pièces à conviction – Utilisation des services spécialisés disponibles – La rédaction de rapports – La prise de notes – La planification et la préparation d'une perquisition – Le témoignage à la cour – Intervention adéquate lors d'un crime à caractère sexuel – Les stupéfiants – Le renseignement criminel.

Actualisation des connaissances juridiques ENQ-1011 14-0-0

Durée du cours : 2 jours/14 heures

Objectif

Permettre à l'étudiant de mettre à jour ses connaissances sur les lois, les règlements et les principales jurisprudences, d'en connaître les amendements, leur interprétation et application afin de mieux le préparer à conduire efficacement une enquête policière.

Préalable

- Être policier-enquêteur ou superviseur ou constable spécial.

Contenu

Le contenu de ce cours est appelé à changer régulièrement en fonction des nouvelles dispositions juridiques. D'une façon générale, il touche l'ensemble des changements en ce qui a trait aux lois, aux règlements, à la jurisprudence et aux règles de preuve.

Enquête à la suite d'un incendie ENQ-2018 105-12-12 (en révision)

Durée du cours : 15 jours/105 heures¹

¹3 semaines non consécutives.

Objectif

Permettre à l'étudiant d'acquérir les connaissances qui lui permettront d'intégrer l'aspect scientifique à l'examen d'une scène d'incendie.

Préalables

- Être enquêteur.
- *Techniques d'enquête criminelle* (ENQ-303) ou *Processus d'enquête policière de base* (ENQ-1003) ou *Activité d'intégration sur les méthodes et techniques d'enquête policière* (CRI-1001).

Particularité

Basé principalement sur une approche pédagogique où l'étudiant doit effectuer une enquête complète sur un scénario d'incendie suspect, ce cours tient compte de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.Q. 2000, c.20).

Contenu

Plan d'enquête en matière d'incendie – Enquête (méthodes et techniques d'enquête) – Élaboration du dossier d'enquête et de cour – Analyse de la scène d'incendie – Recherches et causes d'incendie – Méthode et plan d'entrevue et d'interrogatoire en incendie criminel – Expertises judiciaires en incendie (Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale) – Enquête du commissaire-enquêteur en incendie – Facteurs criminogènes de l'incendiaire – Interaction avec les différents intervenants – Facteurs économiques de l'incendie criminel – Aspect juridique de l'enquête en matière d'incendie – Psychologie de l'incendiaire.

Enquête pour des crimes à caractère sexuel et pour l'abus physique et le décès de jeunes enfants ENQ-2019 70-3-10

Durée du cours : 20 jours/140 heures

Objectif

Permettre à l'étudiant d'acquérir les connaissances et les compétences fondamentales qui lui permettront de procéder aux enquêtes sur des crimes à caractère sexuel et sur des abus physiques et décès de jeunes enfants de façon efficace, professionnelle et en conformité avec les orientations gouvernementales.

Préalables

- Être enquêteur.
- *Techniques d'enquête criminelle* (ENQ-303) ou *Processus d'enquête policière de base* (ENQ-1003) ou *Activité d'intégration sur les méthodes et techniques d'enquête policière* (CRI-1001).

Particularité

Ce cours, développé en partenariat avec différents corps de police, tient compte des règles de l'entente multisectorielle intervenue entre les divers partenaires.

Contenu

Connaissances juridiques (charte, coroner, « Loi sur la protection de la jeunesse », « Code criminel », jurisprudences, « Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ») – Entente multisectorielle – Les différents aspects médicaux reliés à ces crimes – Banque de données génétiques – Prise de plaintes – Scène de crime – Preuve scientifique et expertises judiciaires – Trousse médico-légale et médicosociale – Dévoilement et dépistage des agressions sexuelles – Indices physiques de la maltraitance des enfants – Victimologie – Indices d'exploitation sexuelle – Profil des agresseurs – Registre des délinquants sexuels – Techniques d'entrevue non suggestive (théorie et mises en situation pratiques) – L'enquêteur et les relations humaines – Stratégies d'enquêtes – Thèmes et analogies lors de l'interrogatoire du suspect – Préparation des témoins à la cour – Partenaires sociaux judiciaires.

Enquête policière en matière de drogues et autres substances ENQ-2016 35-5-0

Durée du cours : 5 jours/35 heures

Objectif

Permettre à l'étudiant d'acquérir les connaissances et compétences fondamentales qui lui permettront d'agir de façon efficace et professionnelle lors d'enquêtes sur les stupéfiants.

Préalables

- Être un enquêteur ou un agent de la paix assigné spécifiquement à un programme d'intervention en milieu scolaire.
- *Techniques d'enquête criminelle* (ENQ-303) ou *Processus d'enquête policière de base* (ENQ-1003) ou *Activité d'intégration sur les méthodes et techniques d'enquête policière* (CRI-1001).

Contenu

Aspect juridique de l'enquête sur les stupéfiants (chartes, « Code criminel », jurisprudence) – Procédures opérationnelles propres à ce genre d'enquête – Rôles, pouvoirs et partenariat des intervenants externes – Étapes et stratégies de l'enquête – Perquisition – Rédaction de rapports.

Enquête sur le crime économique ENQ-2015 105-20-10

Durée du cours : 14 jours/105 heures¹

¹3 semaines non consécutives.

Objectif

Permettre à l'étudiant de conduire avec efficacité et professionnalisme une enquête financière ou à caractère économique.

Préalables

- Être enquêteur.
- *Techniques d'enquête criminelle* (ENQ-303) ou *Processus d'enquête policière de base* (ENQ-1003) ou *Activité d'intégration sur les méthodes et techniques d'enquête policière* (CRI-1001).

Particularité

Ce cours s'adresse principalement aux enquêteurs faisant partie d'un bureau d'enquête spécialisé en enquête financière et aux enquêteurs qui effectuent des enquêtes générales de tout niveau et dont une partie du travail consiste à effectuer des enquêtes sur les crimes économiques.

Contenu

Application du droit criminel et civil lié à l'enquête sur les crimes économiques et leur interrelation – Application des pouvoirs d'arrestation et la « Charte des droits et libertés » – Interprétation de la jurisprudence liée à l'enquête sur les crimes économiques – Composantes du système bancaire canadien – Recherches comptables – Notions comptables – Formes juridiques des entreprises – Stratégies d'enquête – Élaboration du plan d'enquête – Sources d'information – « Loi sur l'accès à l'information » – Recherche dans les banques de données informatisées (entreprises, Equifax) – Élaboration des mandats de perquisition – Rédaction des rapports – Recherches au Bureau de la publicité des droits et perquisition dans un bureau de notaire ou d'avocat – États financiers – Planification d'une perquisition en matière d'enquête à caractère économique – Exécution du mandat de perquisition – Crime informatique – Analyses scientifiques – Témoins extraordinaires – Placements financiers outre frontière – Enquête sous une compétence territoriale étrangère – Enquêtes en matière de fraude bancaire – Enquêtes en matière de faillite – Enquêtes en matière de valeurs mobilières – Enquêtes sur la corruption et la malversation – Enquêtes en matière d'escroquerie, de sollicitation et de télémarketing trompeurs – Gestion des biens.

Enquête sur les produits de la criminalité ENQ-2014 105-30-15

Durée du cours : 15 jours/105 heures¹

¹3 semaines non consécutives.

Objectif

Permettre à l'étudiant d'effectuer de façon efficace et professionnelle une enquête policière relative aux produits de la criminalité.

Préalables

- Être enquêteur.
- *Techniques d'enquête criminelle* (ENQ-303) ou *Processus d'enquête policière de base* (ENQ-1003) ou *Activité d'intégration sur les méthodes et techniques d'enquête policière* (CRI-1001).

Particularité

Cette formation s'adresse à tous les enquêteurs d'un bureau d'enquête de produits de la criminalité, aux enquêteurs d'un bureau d'enquête générale dont une partie du travail consiste à effectuer des enquêtes dans le domaine des produits de la criminalité.

Contenu

Méthode d'enquête sur les produits de la criminalité – Preuve financière dans les causes de produits de la criminalité – Application du droit criminel et civil lié à l'enquête sur les produits de la criminalité et leur interrelation – Application des pouvoirs d'arrestation et la « Charte des droits et libertés » – Interprétation de la jurisprudence liée à ce type d'enquête – Analyse des éléments composant le blanchiment d'argent – Composantes du système bancaire canadien – Recherches comptables – Notions comptables – Formes juridiques des entreprises – Stratégies d'enquête – Élaboration du plan d'enquête – Sources d'information – « Loi sur l'accès à l'information » – Recherche dans les banques de données informatisées (entreprises, Equifax) – Élaboration des mandats de perquisition – Rédaction des rapports – Recherches au Bureau de la publicité des droits et perquisition dans un bureau de notaire ou d'avocat – États financiers – Planification d'une perquisition en matière d'enquête de produits de la criminalité – Exécution du mandat de perquisition – Témoins extraordinaires – Placements financiers outre frontière – Enquête sous une compétence territoriale étrangère.

Policier judiciaire ENQ-1002 70-4-4

Durée du cours : 10 jours/70 heures

Objectif

Permettre à l'étudiant d'intervenir adéquatement sur une scène de crime ne nécessitant pas l'intervention d'un technicien en identité judiciaire et d'acquérir les connaissances et compétences qui lui permettront de protéger, de retracer, de prélever des échantillons et de recueillir des indices susceptibles d'apporter ou d'appuyer des éléments de preuve destinés à la cour.

Préalable

- Être policier.

Contenu

Protection d'une scène de crime et d'une zone de sécurité – Prélèvement des pièces à conviction et d'une chaîne de possession – Photographie judiciaire – Dactyloscopie – Utilisation des services du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale – Rapport et présentation à la cour – Utilisation d'une caméra vidéo sur des scènes de crime.

LES PROGRAMMES DE FORMATION DES FORMATEURS

Animateur
COM-2001
35-8-0

Durée du cours :	5 jours/35 heures
Nombre de places :	8
Nombre de groupes prévus :	8

Objectif

Permettre à l'étudiant de s'approprier certains fondements théoriques nécessaires à la pratique pédagogique et à la communication et d'utiliser adéquatement ces outils et de présenter des conférences par le biais d'exposés magistraux.

Préalable

- Oeuvrer dans un corps de police et être appelé à agir à titre de conférencier ou de présentateur.

Particularité

Ce cours est un préalable à plusieurs cours de formation s'adressant aux moniteurs.

Contenu

Qualités du communicateur – Principes d'enseignement et d'apprentissage – Stratégies pédagogiques – Évaluation des apprentissages – Création et utilisation de certains outils pédagogiques – Philosophie de l'éducation et principes andragogiques.

Animation d'une activité de formation COM-1001 (en développement)

Durée du cours : 5 jours/35 heures

Objectif

Permettre au participant de s'approprier certains fondements théoriques nécessaires à la pratique pédagogique et à la communication et d'utiliser adéquatement ces outils et de présenter des conférences par le biais d'exposés magistraux.

Préalable

- Oeuvrer dans un corps de police et être appelé à poursuivre sa formation pour devenir moniteur pour l'École nationale de police du Québec.

Particularité

Ce cours est un préalable au cours « Pratique éducative et accompagnement des apprentissages », lui-même préalable à la formation pour devenir moniteur.

Contenu

Principes d'enseignement et d'apprentissage – Techniques d'animation – Outils et instruments didactiques – Stratégies d'appréciation formative.

Substitution

Animateur (COM-2001).

Pratique éducative et accompagnement des apprentissages (en développement)

Durée du cours : 10 jours/60 heures

Objectif général

Intégrer les caractéristiques de la supervision des apprentissages (coaching) à l'animation d'activités de formation.

Objectifs spécifiques

Caractériser les composantes générales d'une activité de formation; répertorier les stratégies pédagogiques en fonction des habiletés à développer; planifier une stratégie de supervision des apprentissages dans un contexte de développement de compétences; animer une activité d'enseignement et d'apprentissage visant le développement de compétences; apprécier ses interventions de formateur.

Préalable

- *Animation d'une activité de formation (COM-1001)*
- Oeuvrer dans un corps de police et être appelé à poursuivre sa formation pour devenir moniteur pour l'École nationale de police du Québec.

Particularité

Cette formation est une activité préalable du programme de la formation didactique des moniteurs.

Contenu

Structure d'un programme d'études – Organisation d'activités de formation : plan de cours, activités d'enseignement et d'apprentissage – Différents types d'habiletés – Stratégies pédagogiques axées sur la transmission de contenu, l'acquisition d'habiletés techniques et d'attitudes ou sur le développement de compétences – Règles de rédaction d'un plan de cours et des objectifs d'apprentissage – Caractéristiques de la cohérence pédagogique – Composantes de l'instrumentation didactique et des outils d'appréciation et d'évaluation – Caractéristiques de la pertinence globale d'une activité – Règles de rédaction d'un rapport de progression et d'un bilan des apprentissages.

Alco-Sensor IV DWF – Le moniteur SER-2008 16-1-1

Durée du cours : 2 jours/16 heures

Objectifs

Permettre à l'étudiant d'intégrer les fondements stratégiques et les pratiques éducatives préconisées par l'École dans ses interventions pédagogiques.

Assurer le maintien et l'enrichissement de ses habiletés techniques relatives à la manipulation de l'appareil Alco-Sensor IV DWF.

Préalables

- *Alco-Sensor IV DWF* (SER-0007).
- Être technicien qualifié en alcootest.
- *Animation d'une activité de formation* (COM-1001) et *Pratiques éducatives et accompagnement des apprentissages (en développement)* ou *Animateur* (COM-2001) ou *Enseignement et didactique* (CFA-104) et *Instrumentation didactique* (CFA-105).

Particularité

L'étudiant ayant satisfait aux exigences de ce cours recevra une carte de qualification valide pour une période de trois ans.

Contenu

Caractéristiques générales – Description de l'aspect extérieur – Description du fonctionnement interne – Mises en garde – Unité d'alimentation – Protocole d'opération – Pannes, causes, remèdes – Pouvoirs et devoirs – Normes d'entretien, d'utilisation et de formation pour l'appareil de détection d'alcool – Étalonnage de l'appareil – Vérification et renouvellement du certificat d'utilisation – Témoignage à la cour – Formulaires – Tests sur sujets – Directives de l'École nationale de police du Québec.

Alco-Sensor IV DWF – Le moniteur Requalification SER-2010 8-0-0

Durée du cours : 1 jour/8 heures

Objectifs

Permettre à l'étudiant de réviser les fondements stratégiques et les pratiques éducatives préconisées par l'École dans ses interventions pédagogiques.

Assurer le maintien et l'enrichissement de ses habiletés techniques en se requalifiant comme moniteur de l'appareil Alco-Sensor IV DWF.

Préalables

- *Alco-Sensor IV DWF – Le moniteur* (SER-2008).
- Être un agent de la paix affecté à la formation et au suivi de la formation sur cet appareil.
- Avoir maintenu à jour ses connaissances.
- Avoir maintenu sa qualification comme technicien qualifié en alcootest.

Particularité

L'étudiant ayant satisfait aux exigences de ce cours recevra une carte de qualification valide pour une période de trois ans.

Contenu

Rappel des notions : Caractéristiques générales – Description de l'aspect extérieur et du fonctionnement interne – Principes d'analyse – Protocole d'opération – Pouvoirs et devoirs de l'agent de la paix – Normes d'entretien, d'utilisation et de formation – Étalonnage de l'appareil – Renouvellement du certificat d'utilisation – Jurisprudence – Formulaires – Directives de l'École nationale de police du Québec.

IMPORTANT :

Dès le début du cours, le moniteur doit se soumettre à un examen théorique de requalification (seuil de réussite : D). Cet examen porte sur toute la matière du cours *Alco-Sensor IV DWF – Le moniteur* (SER-2008). Il comporte des questions à choix multiples et des questions à développement. L'étudiant qui n'atteint pas le seuil de réussite à l'examen de requalification ne pourra obtenir le renouvellement de sa qualification.

Alcotest® 7410 GLC – Le moniteur SER-2006 16-1-1

Durée du cours : 2 jours/16 heures

Objectifs

Permettre à l'étudiant d'intégrer les fondements stratégiques et les pratiques éducatives préconisées par l'École dans ses interventions pédagogiques.

Assurer le maintien et l'enrichissement de ses habiletés techniques relatives à la manipulation et l'utilisation de l'appareil Alcotest® 7410 GLC.

Préalables

- Alcotest® 7410 GLC (SER-1034).
- Être technicien qualifié en alcootest.
- Animation d'une activité de formation (COM-1001) et Pratiques éducatives et accompagnement des apprentissages (en développement) ou Animateur (COM-2001) ou Enseignement et didactique (CFA-104) et Instrumentation didactique (CFA-105).

Particularité

L'étudiant ayant satisfait aux exigences de ce cours recevra une carte de qualification valide pour une période de trois ans.

Contenu

Caractéristiques générales – Description de l'aspect extérieur – Description du fonctionnement interne – Mises en garde – Unité d'alimentation – Protocole d'opération – Pannes, causes, remèdes – Pouvoirs et devoirs – Normes d'entretien, d'utilisation et de formation pour l'appareil de détection d'alcool – Étalonnage de l'appareil – Vérification et renouvellement du certificat d'utilisation – Témoignage à la cour – Formulaires – Séances de tests de consommation sur des sujets – Directives de l'École nationale de police du Québec.

Alcotest® 7410 GLC – Le moniteur Requalification SER-2007 8-0-0

Durée du cours : 1 jour/8 heures

Objectifs

Permettre à l'étudiant de réviser les fondements stratégiques et les pratiques éducatives préconisées par l'École dans ses interventions pédagogiques.

Assurer le maintien et l'enrichissement de ses habiletés techniques en se requalifiant comme moniteur de l'appareil Alcotest® 7410 GLC.

Préalables

- Avoir réussi le cours Alcotest® 7410 GLC – Le moniteur (SER-2006).
- Être agent de la paix.
- Avoir maintenu à jour ses connaissances en ce qui concerne la manipulation de l'Alcotest® 7410 GLC.
- Avoir maintenu sa qualification comme technicien qualifié en alcootest.

Particularité

L'étudiant ayant satisfait aux exigences de ce cours recevra une carte de qualification valide pour une période de trois ans.

Contenu

Rappel : Caractéristiques générales – Description de l'aspect extérieur – Description du fonctionnement interne – Principes d'analyse – Protocole d'opération – Pouvoirs et devoirs de l'agent de la paix – Normes d'entretien, d'utilisation et de formation – Étalonnage de l'appareil – Renouvellement du certificat d'utilisation – Jurisprudence – Formulaires – Directives de l'École nationale de police du Québec.

IMPORTANT :

Dès le début du cours, le moniteur doit se soumettre à un examen théorique de requalification (seuil de réussite : D). Cet examen porte sur toute la matière du cours Alcotest® 7410 GLC – Le moniteur (SER-2006). Il comporte des questions à choix multiples et des questions à développement. L'étudiant qui n'atteint pas le seuil de réussite à l'examen de requalification ne pourra obtenir le renouvellement de sa qualification.

Cinémomètre Doppler – Le moniteur SER-2004 40-3-4

Durée du cours : 5 jours/40 heures

Objectifs

Permettre à l'étudiant d'intégrer les fondements stratégiques et les pratiques éducatives préconisées par l'École dans ses interventions pédagogiques.

Assurer le maintien et l'enrichissement de ses habiletés techniques relatives à l'opération du cinémomètre Doppler.

Préalables

- Être agent de la paix.
- *Cinémomètre Doppler* (SER-1005) ou *Cinémomètre Doppler – Requalification* (SER-1012).
- *Animation d'une activité de formation* (COM-1001) et *Pratiques éducatives et accompagnement des apprentissages (en développement)* ou *Animateur* (COM-2001) ou *Enseignement et didactique* (CFA-104) et *Instrumentation didactique* (CFA-105).

Particularité

L'étudiant ayant satisfait aux exigences du cours recevra une carte de qualification valide pour une période de trois ans.

Contenu

Rappel des notions pédagogiques – Principes de base – Considérations juridiques et opérationnelles – Démonstration – Témoignage à la cour – Directives de l'École nationale de police du Québec et du corps de police – Exposé du participant – Travaux pratiques.

Cinémomètre Doppler – Le moniteur Requalification SER-2005 8-0-2

Durée du cours : 1 jour/8 heures

Objectifs

Permettre à l'étudiant de réviser les fondements stratégiques et les pratiques éducatives préconisées par l'École dans ses interventions pédagogiques.

Assurer le maintien et l'enrichissement de ses habiletés techniques, en se requalifiant comme moniteur de cinémomètre Doppler.

Préalables

- *Cinémomètre Doppler – Le moniteur* (SER-2004).

Particularité

L'étudiant ayant satisfait aux exigences du cours recevra une carte de qualification valide pour une période de trois ans.

Contenu

Présentation du cours – Examen de requalification – Correction de l'examen – Révision des principes de base du cinémomètre – Considérations légales – Témoignage à la cour – Révision des principes d'enseignement – Démonstration d'appareils – Exercice pratique d'évaluation de l'opérateur – Directives de l'École nationale de police du Québec.

IMPORTANT :

Dès le début du cours, le moniteur doit se soumettre à un examen théorique de requalification (seuil de réussite : D). Cet examen porte sur toute la matière du cours *Cinémomètre Doppler – Le moniteur* (SER-2004). L'étudiant qui n'atteint pas le seuil de réussite à l'examen de requalification ne pourra obtenir le renouvellement de sa qualification.

Cinémomètre laser – Le moniteur SER-2002 40-3-4

Durée du cours : 5 jours/40 heures

Objectifs

Permettre à l'étudiant d'intégrer les fondements stratégiques et les pratiques éducatives préconisées par l'École dans ses interventions pédagogiques.

Assurer le maintien et l'enrichissement de ses habiletés techniques relatives à l'opération du cinémomètre laser.

Préalables

- Être agent de la paix.
- *Animation d'une activité de formation* (COM-1001) et *Pratiques éducatives et accompagnement des apprentissages (en développement)* ou *Animateur* (COM-2001) ou *Enseignement et didactique* (CFA-104) et *Instrumentation didactique* (CFA-105).
- *Cinémomètre laser* (SER-1010) ou *Cinémomètre laser – Requalification* (SER-1011) ou *Cinémomètre laser – Notions spécifiques* (SER-2011).

Particularité

L'étudiant ayant satisfait aux exigences du cours recevra une carte de qualification valide pour une période de trois ans.

Contenu

Rappel des notions pédagogiques – Notions générales – Principes de base – Vérification – Utilisation – Considérations juridiques et opérationnelles – Démonstration – Témoignage à la cour – Directives de l'École nationale de police du Québec et du corps de police – Exposé du participant – Travaux pratiques.

Cinémomètre laser – Le moniteur Requalification SER-2003 8-0-2

Durée du cours : 1 jour/8 heures

Objectifs

Permettre à l'étudiant de réviser les fondements stratégiques et les pratiques éducatives préconisées par l'École dans ses interventions pédagogiques.

Assurer le maintien et l'enrichissement de ses habiletés techniques en se requalifiant comme moniteur de cinémomètre laser.

Préalables

- *Cinémomètre laser – Le moniteur* (SER-2002).

Particularité

L'étudiant ayant satisfait aux exigences du cours recevra une carte de qualification valide pour une période de trois ans.

Contenu

Présentation du cours – Examen de requalification – Correction de l'examen – Révision des principes de base du cinémomètre – Considérations légales – Témoignage à la cour – Révision des principes d'enseignement – Démonstration d'appareils – Exercice pratique d'évaluation de l'opérateur – Directives de l'École nationale de police du Québec.

IMPORTANT

Dès le début du cours, le moniteur doit subir un examen théorique de requalification (seuil de réussite : D). Cet examen porte sur toute la matière du cours *Cinémomètre laser – Le moniteur* (SER-2002). L'étudiant qui n'atteint pas le seuil de réussite à l'examen de requalification ne pourra pas obtenir le renouvellement de sa qualification.

Intervention physique – Le moniteur FOR-2005 140-8-8

Durée du cours : 20 jours/140 heures

Objectifs

Permettre à l'étudiant d'intégrer les fondements stratégiques et les pratiques éducatives préconisées par l'École dans ses interventions pédagogiques.

Assurer le maintien et l'enrichissement de ses habiletés techniques relatives à l'intervention physique.

Préalables

- Être agent de la paix.
- Être en bonne condition physique, avoir un intérêt certain pour la défense et une expérience de base en sports de combat.
- *Animation d'une activité de formation* (COM-1001) et *Pratiques éducatives et accompagnement des apprentissages (en développement)* ou *Animateur* (COM-2001) ou *Enseignement et didactique* (CFA-104) et *Instrumentation didactique* (CFA-105).

Particularité

L'étudiant ayant satisfait aux exigences du cours recevra une carte de qualification valide pour une période de trois ans.

Contenu

Problématique de la défense et de l'emploi de la force – Mécanismes de contrôle physique – Mécanique d'une intervention physique – Principes fondamentaux de la défense – Conséquences médicales, échauffement et mesures sécuritaires – Conséquences juridiques – Principes de l'entraînement physique – Communication tactique – Approche, contact initial, invitations physiques, méthodes de transport et techniques de contrôle articulaire, de mises de menottes et de fouille – Points de pression – Aérosol capsique – Contrôle par l'encolure – Défense contre une agression physique grave – Maniement du bâton télescopique – Garde et contrôle de l'arme à feu – Intervention en équipe – Supervision par le moniteur – Stress et intervention.

Intervention physique – Le moniteur Requalification FOR-2037 28-5-0

Durée du cours : 4 jours/28 heures

Objectifs

Permettre à l'étudiant de réviser les fondements stratégiques et les pratiques éducatives préconisées par l'École dans ses interventions pédagogiques.

Assurer le maintien de ses habiletés techniques relatives à l'intervention physique. Enrichir ses connaissances en matière de la problématique de l'emploi de la force et de la jurisprudence déontologique.

Préalable

- *Intervention physique* (FOR-2005).

Particularité

L'étudiant ayant satisfait aux exigences du cours recevra une carte de qualification valide pour une période de trois ans.

Contenu

Révision des tableaux en emploi de la force – Stress et intervention physique – Stratégie de coaching en intervention physique – Mise à jour des connaissances et des habiletés en intervention physique – Jurisprudence déontologique.

Communication tactique

Le moniteur

FOR-2003

35-0-2

Durée du cours : 5 jours/35 heures

Objectifs

Permettre à l'étudiant d'intégrer les fondements stratégiques et les pratiques éducatives préconisées par l'École dans ses interventions pédagogiques.

Assurer le maintien et l'enrichissement de ses habiletés techniques relatives à la communication tactique.

Préalables

- Être agent de la paix.
- *Animation d'une activité de formation (COM-1001) et Pratiques éducatives et accompagnement des apprentissages (en développement) ou Animateur (COM-2001) ou Enseignement et didactique (CFA-104) et Instrumentation didactique (CFA-105).*

Particularité

L'étudiant ayant satisfait aux exigences du cours recevra une carte de qualification valide pour une période de trois ans.

Contenu

Niveaux de communication – Modèle général de la communication – Barrières à la communication – Communication dans l'intervention – Communication tactique – Définition des catégories de situation – Démarche d'une communication tactique efficace – Mises en situation – Supervision (coaching) par le moniteur – Évaluation, normes de qualification.

Tir au pistolet – Le moniteur FOR-2025 70-4-4

Durée du cours : 10 jours/70 heures

Objectifs

Permettre à l'étudiant d'intégrer les fondements stratégiques et les pratiques éducatives préconisées par l'École dans ses interventions pédagogiques.

Assurer le maintien et l'enrichissement de ses habiletés techniques relatives à la manipulation du pistolet.

Préalables

- Être agent de la paix.
- *Tir défensif* (FOR-1011).
- *Animation d'une activité de formation* (COM-1001) et *Pratiques éducatives et accompagnement des apprentissages (en développement)* ou *Animateur* (COM-2001) ou *Enseignement et didactique* (CFA-104) et *Instrumentation didactique* (CFA-105).

Particularité

L'étudiant ayant satisfait aux exigences du cours recevra une carte de qualification valide pour une période de trois ans.

Contenu

Philosophie du moniteur – Principes fondamentaux de tir au pistolet – Psychologie du tireur – Balistique – Tir de combat – Supervision par le moniteur – Détection et correction des erreurs techniques – Direction d'une ligne de feu – Lois relatives aux armes à feu – Pistolets, mécanismes et fonctionnement – Manipulation efficace et sécuritaire – Pièces d'équipement et nettoyage – Techniques pour désenrayer le pistolet.

Tir au pistolet – Le moniteur Requalification FOR-2031 14-2-2

Durée du cours : 2 jours/14 heures

Objectifs

Permettre à l'étudiant de réviser les fondements stratégiques et les pratiques éducatives préconisées par l'École dans ses interventions pédagogiques.

Assurer le maintien et l'enrichissement de ses habiletés techniques en se requalifiant comme moniteur de tir au pistolet.

Préalables

- Être agent de la paix.
- *Tir au pistolet – Le moniteur* (FOR-2025) ou *Transition revolver / pistolet – Le moniteur* (FOR-2010).

Particularité

L'étudiant ayant satisfait aux exigences du cours recevra une carte de qualification valide pour une période de trois ans.

Contenu

Philosophie du moniteur – Principes fondamentaux de tir au pistolet – Psychologie du tireur – Balistique – Tir de combat – Supervision par le moniteur – Détection et correction des erreurs techniques – Direction d'une ligne de feu – Règles de sécurité – Lois relatives aux armes à feu.

Tir au revolver – Le moniteur FOR-2024 70-4-4

Durée du cours : 10 jours/70 heures

Objectifs

Permettre à l'étudiant d'intégrer les fondements stratégiques et les pratiques éducatives préconisées par l'École dans ses interventions pédagogiques.

Assurer le maintien et l'enrichissement de ses habiletés techniques relatives à la manipulation et au tir au revolver.

Préalables

- Être agent de la paix.
- *Tir défensif* (FOR-1011) ou *Transition pistolet/revolver* (FOR-1014).
- *Animation d'une activité de formation* (COM-1001) et *Pratiques éducatives et accompagnement des apprentissages (en développement)* ou *Animateur* (COM-2001) ou *Enseignement et didactique* (CFA-104) et *Instrumentation didactique* (CFA-105).

Particularité

L'étudiant ayant satisfait aux exigences du cours recevra une carte de qualification valide pour une période de trois ans.

Contenu

Philosophie du moniteur – Principes fondamentaux de tir au revolver – Psychologie du tireur – Balistique – Tir de combat – Supervision par le moniteur – Détection et correction des erreurs techniques – Direction d'une ligne de feu – Règles de sécurité – Lois relatives aux armes à feu.

Tir au revolver – Le moniteur Requalification FOR-2026 14-2-2

Durée du cours : 2 jours/14 heures

Objectifs

Permettre à l'étudiant de réviser les fondements stratégiques et les pratiques éducatives préconisées par l'École dans ses interventions pédagogiques.

Assurer le maintien et l'enrichissement de ses habiletés techniques en se requalifiant comme moniteur de tir au revolver.

Préalables

- Être agent de la paix.
- *Tir au revolver – Le moniteur* (FOR-2024).

Particularité

L'étudiant ayant satisfait aux exigences du cours recevra une carte de qualification valide pour une période de trois ans.

Contenu

Philosophie du moniteur – Principes fondamentaux de tir au revolver – Psychologie du tireur – Balistique – Tir de combat – Supervision par le moniteur – Détection et correction des erreurs techniques – Direction d'une ligne de feu – Règles de sécurité – Lois relatives aux armes à feu.

Transition revolver/pistolet
Le moniteur
FOR-2010
21-2-2

Durée du cours : 3 jours/21 heures

Objectifs

Permettre à l'étudiant d'intégrer les fondements stratégiques et les pratiques éducatives préconisées par l'École dans ses interventions pédagogiques.

Assurer le transfert de ses habiletés techniques du revolver vers le pistolet.

Préalables

- Être agent de la paix.
- *Tir au revolver – Le moniteur* (FOR-2024).
- *Animation d'une activité de formation* (COM-1001) et *Pratiques éducatives et accompagnement des apprentissages (en développement)* ou *Animateur* (COM-2001) ou *Enseignement et didactique* (CFA-104) et *Instrumentation didactique* (CFA-105).

Particularité

L'étudiant ayant satisfait aux exigences du cours recevra une carte de qualification valide pour une période de trois ans.

Contenu

Règles de sécurité – Terminologie et fonctionnement du pistolet – Les causes possibles d'enrayage – Les techniques de désenrayage du pistolet – Application des cinq principes fondamentaux du tir – Techniques de chargement, déchargement et de rechargement – Caractéristiques balistiques des munitions – Techniques d'entretien et de nettoyage du pistolet – Caractéristiques et positions des différents équipements – Tir barricadé, visé, miré – Évaluation.

**LE CENTRE D'APPRÉCIATION
DU PERSONNEL DE LA POLICE**

Sélection du personnel policier 1 concepts et applications Appréciation par simulation CAP-1001 35-17-0

Durée du cours : 5 jours/35 heures

Objectif

Considérant les participants comme des individus appelés à être observateurs et observatrices au **Centre d'appréciation du personnel de la police (CAPP)** de l'École nationale de police du Québec, ce cours fournira à chacun d'eux l'occasion :

- d'accroître ses connaissances en rapport aux principaux concepts reliés à la sélection du personnel, à savoir : l'analyse du poste et de l'organisation, les prédicteurs, les statistiques de base, les erreurs de mesure et de sélection, la fidélité et la validité, les méthodes et instruments de sélection, l'équité dans les processus de sélection et l'utilité économique de ces processus;
- de se familiariser avec ces instruments de sélection et d'exercer ses habilités relatives à l'observation et à l'évaluation des comportements attendus des employés d'une organisation policière ou para-policière;
- d'être attentif aux pièges de l'observation par le biais d'une évaluation formative;
- de saisir l'importance de la confidentialité des renseignements recueillis non seulement sur les candidats évalués, mais aussi sur les instruments de sélection (grilles d'observation, grilles d'entrevue, scénarios d'exercices de simulation, etc.) utilisés au CAPP.

Préalable

- Détenir un poste au sein d'un corps de police ou d'un service de sécurité publique, d'un ministère ou d'un organisme public ou parapublic oeuvrant auprès de tels services.

Contenu

Méthode de l'appréciation par simulation – Dimensions évaluées et grilles de notation – Prise de notes et cotation – Pièges de l'observation – Dotation et analyse de poste – Prédicteurs – Erreurs de mesure – Fidélité et validité des outils de sélection – Équité dans le processus de sélection – Agrégation des cotations individuelles – Consensus.

Sélection du personnel policier 2 principes et méthodes Entrevue structurée CAP-1002 21-6-3

Durée du cours : 3 jours/21 heures

Objectif

Ce cours vise à former des interviewers-évaluateurs aptes à intervenir dans un processus de sélection de personnel. Plus spécifiquement, ce cours permet au participant :

- d'acquérir des connaissances sur les principes et les méthodes qui augmentent les qualités métrologiques de l'entrevue structurée comme outil de sélection;
- de développer ou de consolider des habilités d'interviewer basées sur ces principes et ces méthodes.

Préalable

- Être à l'emploi d'un corps de police, d'un service de sécurité publique, d'un ministère ou d'un organisme public ou parapublic oeuvrant auprès de tels services.

Contenu

Principes et méthodes – Descriptions des différents types d'entrevue structurée – Description comportementale – Entrevue situationnelle – Paramètres de validité de l'entrevue structurée – Structure, fonctions et responsabilités d'un comité d'entrevue – Guides d'entrevue – Pièges et biais perceptuels des interviewers-évaluateurs – Réalisation d'entrevue – Cotation, notation et compilation des résultats.

INDEX ALPHABÉTIQUE

Titre du cours	Numéro	Page
Activité d'intégration sur les méthodes et techniques d'enquête policière	CRI-1001	11
Actualisation des connaissances du patrouilleur	PAG-1003	15
Actualisation des connaissances juridiques	ENQ-1011	34
Alco-Sensor IV - RBT IV – Notions spécifiques	SER-2024	23
Alco-Sensor IV DWF – Le moniteur	SER-2008	43
Alco-Sensor IV DWF – Le moniteur – Requalification	SER-2010	43
Alco-Sensor IV DWF – Le technicien en étalonnage	SER-0006	24
Alco-Sensor IV DWF – L'utilisateur	SER-0007	16
Alcotest® 7410 GLC – Le moniteur	SER-2006	44
Alcotest® 7410 GLC – Le moniteur – Requalification	SER-2007	44
Alcotest® 7410 GLC – Le technicien en étalonnage	SER-0005	24
Alcotest® 7410 GLC – L'utilisateur	SER-0004	16
Analyse criminologique en enquête policière	GSP2600Z	10
Animateur	COM-2001	41
Animation d'une activité de formation	COM-1001	42
Carabine 223 « Remington »	FOR-1026	29
Chef de peloton	FOR-1034	31
Cinémomètre Doppler – L'opérateur	SER-1005	26
Cinémomètre Doppler – L'opérateur – Requalification	SER-1012	27
Cinémomètre Doppler – Le moniteur	SER-2004	45
Cinémomètre Doppler – Le moniteur – Requalification	SER-2005	45
Cinémomètre laser – L'opérateur	SER-1010	26
Cinémomètre laser – L'opérateur – Requalification	SER-1011	27
Cinémomètre laser – Le moniteur	SER-2002	46
Cinémomètre laser – Le moniteur – Requalification	SER-2003	46
Cinémomètre laser – Notions spécifiques	SER-2011	28
Code de la sécurité routière	SER-1006	15
Communication tactique – Le moniteur	FOR-2003	48
Droit pénal appliqué à l'enquête policière	DRT22036	10
Éléments d'éthique appliquée	ETA-100	11
Enquête à la suite d'un incendie	ENQ-2018	35
Enquête policière en matière de drogues et autres substances	ENQ-2016	36
Enquête sur des crimes à caractère sexuel et sur l'abus physique et le décès de jeunes	ENQ-2019	35
Enquête sur le crime économique	ENQ-2015	36
Enquête sur les produits de la criminalité	ENQ-2014	37
Fusil « Arwen »	FOR-1031	29
Fusil de calibre 12 – Munitions particulières	FOR-1030	30
Inspection systématique du système d'échappement d'une motocyclette	SER-1033	17
Intervention physique – Le moniteur	FOR-2005	47
Intervention physique – Le moniteur – Requalification	FOR-2037	47
Intoxilyzer® 5000 C – Notions spécifiques	SER-2012	23

INDEX ALPHABÉTIQUE

Titre du cours	Numéro	Page
La sélection du personnel policier 1 – Concepts et applications – Appréciation par simulation	CAP-1001	55
La sélection du personnel policier 2 – Principes et méthodes – Entrevue structurée	CAP-1002	55
Loi sur les véhicules hors route	SER-1020	19
Lois et règlements relatifs à la sécurité nautique	SER-1032	19
Membre d'une équipe d'endiguement	FOR-3004	32
Membre d'une équipe de perquisition et d'arrestation à risque	FOR-1033	33
Patrouille à motoneige	SER-1021	20
Patrouille à motoquad	SER-1019	21
Patrouille à vélo	PAG-1005	20
Patrouille en bateau – Niveau 1	SER-1031	21
Pistolet électrique « Taser »	FOR-1025	30
Policier judiciaire	ENQ-1002	37
Pratiques éducatives et accompagnement des apprentissages		42
Processus d'enquête policière de base	ENQ-1003	34
Technicien qualifié en alcootest – Alco-Sensor IV – RBT IV	SER-1007	22
Technicien qualifié en alcootest – Alco-Sensor IV – RBT IV Requalification (test)	SER-2026	25
Technicien qualifié en alcootest – Intoxilyzer® 5000 C	SER-1009	22
Technicien qualifié en alcootest – Intoxilyzer® 5000 C Requalification (test)	SER-2014	25
Techniques d'enquête de collision	SER-1039	18
Tir au pistolet – Le moniteur	FOR-2025	49
Tir au pistolet – Le moniteur – Requalification	FOR-2031	49
Tir au revolver – Le moniteur	FOR-2024	50
Tir au revolver – Le moniteur – Requalification	FOR-2026	50
Transition revolver/pistolet – Le moniteur	FOR-2010	51

INDEX PAR NUMÉRO DE COURS

Numéro	Titre du cours	Page
	Pratiques éducatives et accompagnement des apprentissages	42
CAP-1001	La sélection du personnel policier 1 – Concepts et applications – Appréciation par	55
CAP-1002	La sélection du personnel policier 2 – Principes et méthodes – Entrevue structurée	55
COM-1001	Animation d'une activité de formation	42
COM-2001	Animateur	41
CRI-1001	Activité d'intégration sur les méthodes et techniques d'enquête policière	11
DRT22036	Droit pénal appliqué à l'enquête policière	10
ENQ-1002	Policier judiciaire	37
ENQ-1003	Processus d'enquête policière de base	34
ENQ-1011	Actualisation des connaissances juridiques	34
ENQ-2014	Enquête sur les produits de la criminalité	37
ENQ-2015	Enquête sur le crime économique	36
ENQ-2016	Enquête policière en matière de drogues et autres substances	36
ENQ-2018	Enquête à la suite d'un incendie	35
ENQ-2019	Enquête sur des crimes à caractère sexuel et sur l'abus physique et le décès de jeunes	35
ETA-100	Éléments d'éthique appliquée	11
FOR-1026	Carabine 223 « Remington »	29
FOR-1025	Pistolet électrique « Taser »	30
FOR-1030	Fusil de calibre 12 – Munitions particulières	30
FOR-1031	Fusil « Arwen »	29
FOR-1033	Membre d'une équipe de perquisition et d'arrestation à risque	33
FOR-1034	Chef de peloton	31
FOR-2003	Communication tactique – Le moniteur	48
FOR-2005	Intervention physique – Le moniteur	47
FOR-2010	Transition revolver/pistolet – Le moniteur	51
FOR-2024	Tir au revolver – Le moniteur	50
FOR-2025	Tir au pistolet – Le moniteur	49
FOR-2026	Tir au revolver – Le moniteur – Requalification	50
FOR-2031	Tir au pistolet – Le moniteur – Requalification	49
FOR-2037	Intervention physique – Le moniteur – Requalification	47
FOR-3004	Membre d'une équipe d'endiguement	32
GSP2600Z	Analyse criminologique en enquête policière	10
PAG-1003	Actualisation des connaissances du patrouilleur	15
PAG-1005	Patrouille à vélo	20
SER-0004	Alcotest [®] 7410 GLC – L'utilisateur	16
SER-0005	Alcotest [®] 7410 GLC – Le technicien en étalonnage	24
SER-0006	Alco-Sensor IV DWF – Le technicien en étalonnage	24
SER-0007	Alco-Sensor IV DWF – L'utilisateur	16
SER-1005	Cinémomètre Doppler – L'opérateur	26
SER-1006	Code de la sécurité routière	15
SER-1007	Technicien qualifié en alcotest – Alco-Sensor IV – RBT IV	22

INDEX PAR NUMÉRO DE COURS

Numéro	Titre du cours	Page
SER-1009	Technicien qualifié en alcootest – Intoxilyzer® 5000 C	22
SER-1010	Cinémomètre laser – L'opérateur	26
SER-1011	Cinémomètre laser – L'opérateur – Requalification	27
SER-1012	Cinémomètre Doppler – L'opérateur – Requalification	27
SER-1019	Patrouille à motoquad	21
SER-1020	Loi sur les véhicules hors route	19
SER-1021	Patrouille à motoneige	20
SER-1031	Patrouille en bateau – Niveau 1	21
SER-1032	Lois et règlements relatifs à la sécurité nautique	19
SER-1033	Inspection systématique du système d'échappement d'une motocyclette	17
SER-1039	Techniques d'enquête de collision	18
SER-2002	Cinémomètre laser – Le moniteur	46
SER-2003	Cinémomètre laser – Le moniteur – Requalification	46
SER-2004	Cinémomètre Doppler – Le moniteur	45
SER-2005	Cinémomètre Doppler – Le moniteur – Requalification	45
SER-2006	Alcotest® 7410 GLC – Le moniteur	44
SER-2007	Alcotest® 7410 GLC – Le moniteur – Requalification	44
SER-2008	Alco-Sensor IV DWF – Le moniteur	43
SER-2010	Alco-Sensor IV DWF – Le moniteur – Requalification	43
SER-2011	Cinémomètre laser – Notions spécifiques	28
SER-2012	Intoxilyzer® 5000 C – Notions spécifiques	23
SER-2014	Technicien qualifié en alcootest – Intoxilyzer® 5000 C Requalification (test)	25
SER-2024	Alco-Sensor IV - RBT IV – Notions spécifiques	23
SER-2026	Technicien qualifié en alcootest – Alco-Sensor IV – RBT IV Requalification (test)	25

FORMULAIRE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION
PROGRAMME DE FORMATION INITIALE EN PATROUILLE-GENDARMERIE

1 IDENTIFICATION DU CANDIDAT			
Code permanent		N° d'assurance sociale ¹	
		Date de naissance a m j	
Nom de famille à la naissance		Prénom	
Nom du père		Prénom du père	
Nom de famille de la mère à la naissance		Prénom de la mère	
Langue(s) parlée(s) : <input type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> anglais <input type="checkbox"/> autre (spécifiez)		Langue(s) écrites(s) : <input type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> anglais <input type="checkbox"/> autre (spécifiez)	
Citoyenneté canadienne : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	
2 COORDONNÉES DU CANDIDAT			
N° civique, rue, n° d'appartement			
Municipalité		Province	Code postal
N° de téléphone (résidence)		N° de téléphone (travail)	N° de téléphone (cellulaire)
Adresse électronique		Nom de la personne à contacter en cas d'urgence	N° de téléphone en cas d'urgence
3 ANTÉCÉDENTS SCOLAIRES DU CANDIDAT			
DEC en techniques policières réussi : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		Nom du collège :	
AEC en techniques policières réussie : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		Session prévue :	
Quand allez-vous compléter vos études en vue d'obtenir votre diplôme d'études collégiales (DEC) ou votre attestation d'études collégiales (AEC)?			
<input type="checkbox"/> Diplôme universitaire obtenu (spécifiez)			
<input type="checkbox"/> Autre diplôme post-secondaire obtenu (spécifiez)			
4 PERMIS DE CONDUIRE DU CANDIDAT			
N° de permis	Classe	Condition(s)	Date d'expiration
5 INFORMATIONS		Coordonnées de l'École :	
Vous devez répondre à toutes les questions de ce formulaire et y annexer les documents requis sans quoi votre DOSSIER SERA CONSIDÉRÉ INCOMPLÉT. Les documents requis au soutien de votre demande sont :		Registrariat École nationale de police du Québec 350, rue Marguerite-D'Youville Nicolet (Québec) J3T 1X4 Téléphone : (819) 293-8631 – Télécopieur : (819) 293-2541 Adresse électronique : formipag@enpq.qc.ca	
<input type="checkbox"/> Certificat de naissance (grand format) ou de citoyenneté canadienne			
<input type="checkbox"/> Copie de votre permis de conduire			
Votre admission sera refusée si l'une des conditions exigées au <i>Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec</i> ² n'est pas satisfaite.			
6 ENGAGEMENT, CONSENTEMENT ET SIGNATURE DU CANDIDAT			
Je, soussigné(e), m'engage à respecter tous les règlements, politiques, directives, procédures et règles en vigueur à l'École nationale de police du Québec (ci-après appelée l'« École »). Je déclare que les renseignements ci-dessus mentionnés ainsi que les pièces jointes au présent formulaire sont exacts. Pour faire suite à cette demande, j'autorise les établissements d'enseignement que j'ai fréquentés et le ministère de l'Éducation à communiquer à l'École, ainsi qu'à la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) dans le cadre du mandat qu'elle assume pour ces établissements, les renseignements qui apparaissent sur mes relevés de notes et qui sont nécessaires à la gestion de mon dossier. J'autorise également l'École à transmettre mes empreintes digitales à un corps de police pour vérification, et ce, afin de respecter les conditions d'admission du <i>Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec</i> . Enfin, j'autorise l'École à fournir les résultats, ainsi que tout document ou information me concernant au corps de police qui en fait la demande, et ce, essentiellement à des fins d'embauche à la fonction de policier ³ .			
Signature du candidat			Date a m j

¹ Le numéro d'assurance sociale est requis pour l'émission de reçus d'impôt.

² (2002) 134 G.O.II, p. 4871 et amendements

³ Cette autorisation est révoquée en tout temps.



1 IDENTIFICATION DU CANDIDAT		
Code permanent	No d'assurance sociale *	Date de naissance a m j
Nom de famille à la naissance	Prénom	
Nom du père	Prénom du père	
Nom de famille de la mère à la naissance	Prénom de la mère	
Langue(s) parlée(s) : <input type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> anglais <input type="checkbox"/> autre (spécifiez)	Langue(s) écrite(s) : <input type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> anglais <input type="checkbox"/> autre (spécifiez)	
Citoyenneté canadienne <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Sexe <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	

2 ADRESSE DU CANDIDAT		
Numéro	Rue	No d'appartement
Municipalité	Province	Code postal
No de téléphone (résidence)	No de téléphone (travail)	Courriel

3 ANTÉCÉDENTS SCOLAIRES DU CANDIDAT	
DES réussi : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	DEC <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Précisez le champ d'études : _____	
<input type="checkbox"/> Autre (spécifiez) _____	

4 PERMIS DE CONDUIRE				
Possédez-vous un permis de conduire ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	N° de référence	Classe	Condition (s)	Date d'expiration

5 INFORMATION
<p>Vous devez :</p> <ul style="list-style-type: none"> répondre à toutes les questions du formulaire d'admission et d'inscription sans quoi le DOSSIER SERA CONSIDÉRÉ INCOMPLET et vous sera retourné; l'inscription sera refusée si l'une des conditions exigées n'est pas rencontrée.. <p>Le dossier complet doit être adressé à : École nationale de police du Québec, Programmes de formation des autochtones, 350, rue Marguerite-D'Youville, Nicolet (Québec) J3T 1X4.</p>

6 CONSENTEMENT ET SIGNATURE DU CANDIDAT
<p>Je, soussigné(e), m'engage à respecter tous les règlements, politiques, procédures, règles et directives en vigueur à l'École nationale de police du Québec (ci-après appelée l'« École »). Je certifie l'authenticité des renseignements fournis. Aux fins de cette demande, j'autorise les établissements d'enseignement que j'ai fréquentés et le ministère de l'Éducation, à communiquer à l'École, ainsi qu'à la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ) dans le cadre du mandat qu'elle assume pour ces établissements, les renseignements qui apparaissent sur mes relevés de notes et qui sont nécessaires à la gestion de mon dossier. De plus, j'autorise l'École à remettre au corps de police ou à l'organisation qui en fait la demande, le relevé de notes émis par l'École à la suite de ma formation.</p> <p>Remarque : L'École se réserve le droit de modifier en tout temps et sans préavis, ses règlements, politiques, procédures, règles, directives, ainsi que ses programmes, cours, activités professionnelles et frais.</p>

Signature du candidat	Date a m j
-----------------------	-------------------

Nom du chef ou directeur de police en lettres moulées	Signature du chef ou directeur de police	Date a m j
-------------------------------------------------------	------------------------------------------	-------------------

* Le numéro d'assurance sociale est requis pour l'émission de reçus d'impôts lorsque applicable.



1 Identification

Prière d'écrire en lettres moulées

Nom, prénom		Sexe <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F		Date de naissance A M J		
N° de dossier (code permanent)		N° d'assurance sociale (Le numéro d'assurance sociale est requis pour l'émission de reçus d'impôt lorsque applicable.)				
Nom du père			Prénom du père			
Nom de famille de la mère			Prénom de la mère			
Adresse personnelle (n°, rue, app.)			Ville		Code postal	
N° de téléphone (Résidence)	N° de téléphone (Travail)	N° de télécopieur au travail		Adresse électronique		

2 Profil professionnel

Corps de police ou organisation		Fonction actuelle	
Nombre d'années d'expérience : Patrouilleur : Enquêteur :		N° de matricule	Grade

3 Choix de cours

Titre du cours			Code du cours		
Date du début du cours A M J		Lieu de diffusion du cours			

4 Hébergement

Pour les candidats inscrits à un cours d'une journée, veuillez indiquer si vous désirez profiter de notre service d'hébergement.

Hébergement : OUI NON

5 Facturation

Veuillez indiquer à qui sera présentée la facture.

- Au participant
 Au corps de police ou à l'organisation

6 Information

- Vous devrez acquitter votre paiement dès la réception de votre facture.
- Utilisez un formulaire distinct pour chaque cours.
- Vous devez répondre à toutes les questions de ce formulaire sans quoi le DOSSIER SERA CONSIDÉRÉ INCOMPLÉT et vous sera retourné.
- L'inscription sera refusée si l'une des conditions d'admission exigées n'est pas rencontrée.

Le dossier complet doit être adressé à :

École nationale de police du Québec
Programmes de formation autochtone
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

Téléphone : (819) 293-8631, poste 302 - Télécopieur : (819) 293-8718

Adresse électronique : nlesage@npg.qc.ca

7 Consentement et signature

Je, soussigné(e), m'engage à respecter tous les règlements, politiques, procédures, règles et directives en vigueur à l'École nationale de police du Québec (ci-après appelée l'« École »). Je certifie l'authenticité des renseignements fournis. Aux fins de cette demande, j'autorise les établissements d'enseignement que j'ai fréquentés et le ministère de l'Éducation, à communiquer à l'École, ainsi qu'à la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ) dans le cadre du mandat qu'elle assume pour ces établissements, les renseignements qui apparaissent sur mes relevés de notes et qui sont nécessaires à la gestion de mon dossier. De plus, j'autorise l'École à remettre au corps de police ou à l'organisation qui en fait la demande, le relevé de notes émis par l'École à la suite de ma formation.

Remarque : L'École se réserve le droit de modifier en tout temps et sans préavis, ses règlements, politiques, procédures, règles, directives, ainsi que ses programmes, cours, activités professionnelles et frais.

Signature	Date A M J
-----------	-------------------

